



DMM

Dokany Mora ho an'ny Mpamokatra P12

MAINTIENIRY IANAO



**CENTRE DE SURVEILLANCE DE PÊCHE
UNE NOUVELLE ANTENNE
S'OUVRE À NOSY BE**

P39

**NUMERO
02**

SEPTEMBRE 2020

PASSEZ

Vos Cadeaux

DE NOUVEL AN

GOODIES

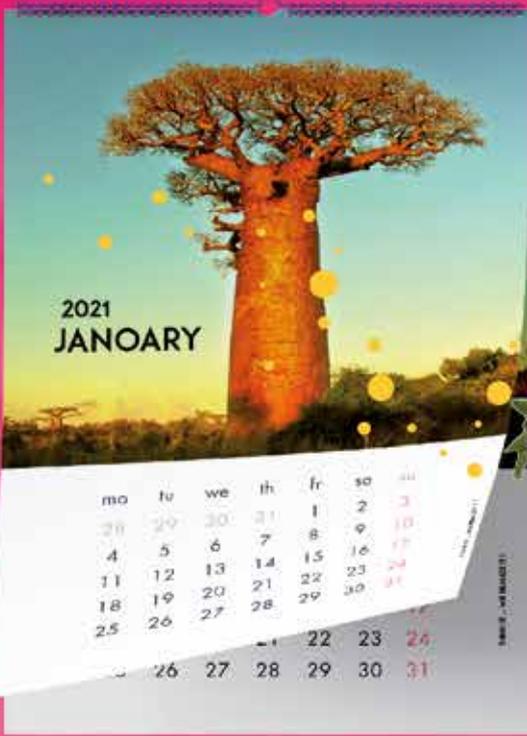


AGENDA

BLOC NOTE

CALENDRIER

CARTE DE VOEUX



MadaWork

☎ 034 39 111 55 / 034 11 097 00
✉ madawork6@gmail.com



AGRIVET
Antoko ny vokatrao

📞 034 86 725 83

✉️ agrivet@groupe-smtp.com

ZeroFly® #
Storage Bag | by VESTERGAARD

CONSERVATION DES PRODUITS AGRICOLES : LES SACS ZEROFLY AUX NORMES INTERNATIONALES

Une invention indispensable pour la conservation des produits agricoles est disponible à Madagascar. Le sac zerofly permet d'avoir jusqu'à deux ans de conservation....

Pour la conservation des produits agricoles comme le riz, les maïs, les haricots..., le sac « Zerofly » est une invention moderne permettant une conservation saine des produits.

Il est déjà imprégné de « **Delthamethrine** », un insecticide permettant la conservation des produits contre tout genre d'insecte. Le sac se présente sous deux formes différentes :

- L'une permet de conserver des produits secs pendant deux ans au minimum contre les insectes ;
- La deuxième forme, le « **Zerofly hermétique** », doté d'un « **sachet hermétique** » permet de combattre les insectes qui sont déjà parmi les produits. Ils sont tous de norme « **Evok** ».

L'utilisation de ces sacs « **zerofly** » a déjà eu l'accord du ministère de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche après des multiples tests effectués. Les insecticides utilisés ne présentent pas de danger pour la consommation et la santé.

Les sacs « **Zerofly** » sont disponibles auprès des revendeurs **Agrijet**.

Stockage du maïs après deux ans

Sans ZeroFly®



Avec ZeroFly®



Sommaire

6 PGE POUR LE SECTEUR AGRICOLE ET HALIEUTIQUE

Les 13 actions prioritaires du programme de mise en œuvre de la politique générale de l'état



12 DOKANY MORA HO AN'NY MPAMOKATRA (DMM)

Pour un approvisionnement de qualité et accompagné au service des producteurs

14 CELLULE DE COORDINATION ET D'APPUI AUX PROJETS ET AUX ACTIVITÉS RÉGIONALES (CPAR)

La cellule de Coordination et d'Appui aux Projets et aux Activités régionales

17 UNION EUROPÉENNE

Programmes / projets UE dans Les secteurs du développement rural et de l'environnement à Madagascar

22 PROGRAMME DÉFIS

Vers le développement inclusif et durable



26 AD2M II

Miel, une filière rentable

27 PROJET D'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE BAS MANGOKY (PEPBM)

Atteindre l'autosuffisance en riz



28 PROJERMO

Collabore avec BNI Madagascar pour accompagner les Jeunes Entreprises agricoles

36 FONDS DE L'ÉLEVAGE (FEL)

Lutte contre la mortalité de cheptel bovin



40 SWIOFISH 2

Projet de soutien au développement durable du secteur pêche



42 UNITÉ DE DÉVELOPPEMENT DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE (UDPA)

Pour l'émergence du Secteur « Pêche et Aquaculture » moderne



EDITION MADAWORK

Rédaction : Direction de la Communication et du Système d'Information MAEP

2500ex - Infographiste : Bast RABOTOVAO - Régie Publicitaire : MADAWORK

Collaborations & Crédits photos : MAEP- MADAWORK

Contact : 034 39 111 55 / madawork6@gmail.com

EDITO

Bienvenue en ce numéro deux du magazine « MAHAVOKATSE » relatant les avancées au cours du premier semestre 2020.

« Vers l'autosuffisance alimentaire, l'émergence d'un secteur agricole moderne et l'exploitation durable des ressources aquacoles et halieutiques », telle est la vision du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP) pour contribuer à l'atteinte des objectifs fixés dans la Politique Générale de l'Etat (PGE) et du Plan Emergence Madagascar (PEM) cadré dans le Velirano 9 : Autosuffisance alimentaire.

Le premier semestre a été marqué par la pandémie du Covid-19 touchant principalement le secteur de l'agriculture et de l'élevage. A ce titre, le MAEP est partie prenante au Plan multisectoriel d'urgence (PMDU) visant notamment à protéger l'économie, maintenir le capital humain et faciliter la relance post-Covid.

Parmi les activités prioritaires à entreprendre dans ce Plan figure la relance de la deuxième campagne agricole pour un objectif de 25% de la production nationale en octroyant 5 000 tonnes de semences à haute performance financées à 85% et 500 tonnes d'engrais minéraux financés à 50% aux paysans des périmètres rizicoles ciblés : Analamanga, Atsinanana, Boeny, Betsiboka, Atsimo Andrefana, Menabe et Melaky.

Dépendant encore d'importations de riz, le Pays reste en effet vulnérable au dérèglement de la logistique et de la distribution à l'échelle internationale. Un risque réel de pénurie de riz vers la fin de l'année 2020 et pour la prochaine période de soudure est à craindre si aucune mesure urgente et prioritaire n'est mise en œuvre pour « booster » la production de cette deuxième campagne et la campagne précoce ou « vary aloha » des régions des Hautes Terres.

Malgré les effets néfastes de cette pandémie, nous restons optimistes quant à la poursuite des efforts menés par le Gouvernement dirigé par SEM Andry RAJOELINA pour rattraper en cinq ans le retard de développement accumulé depuis plus de 50 ans à Madagascar. Tous les acteurs sont d'ores et déjà mobilisés pour mettre en œuvre des projets d'envergures qui seront les moteurs de la croissance et du développement des secteurs clés de l'économie impactant la vie sociale de la population.

En matière de modernisation du secteur Agricole, l'installation des Centres d'Appui à l'Agribusiness (CABIZ) et des Dokany Mora ho an'ny Mpamokatra (DMM) est en bonne voie pour booster l'Agribusiness dans les secteurs agriculture, élevage et pêche. Des démarches de digitalisation du secteur ont également été engagées.

Alefa Madagasikara !



SE Monsieur Fanomezantsoa Lucien
RANARIVELO

**Ministre de l'Agriculture, de
l'Élevage et de la Pêche**



LES 13 ACTIONS PRIORITAIRES DU PROGRAMME DE MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE GÉNÉRALE DE L'ÉTAT

1. Aménagement de 100 000 hectares de nouveaux périmètres rizicoles

A travers des grands projets d'aménagement, dont :

- Bas-Mangoky, Manja : **50 000 Ha**
- Bekapila, Port-Bergé : **11 000 Ha**
- Fanambana, Vohemar : **10 000 Ha**
- Alaotra : **4 000 Ha**

A travers des petits et moyens projets d'aménagement de superficie entre **100 à 1 500 Ha** éparpillés dans différents pôles rizicoles : Bealanana, Iazafo-Vavatenina, Vangaindrano, Manja, Antsalova, Maintirano, Besalamy, Mitsinjo, Betroka, etc.

A travers des projets d'aménagement pour extension de la superficie exploitable des petits et moyens périmètres existants dans différentes Communes et Districts, en satisfaction aux requêtes des associations de producteurs et des autorités locales.

2. Réhabilitation de 500 000 hectares de périmètres irrigués existants

A travers la remise en état des périmètres irrigués qui ont été aménagés ces **50** dernières années. Le dernier recensement évalue la superficie des périmètres aménagés autour de **1 200 000 Ha**, dont **45%** seulement ont la maîtrise de l'irrigation et les **55%** restant nécessitent des travaux conséquents de réhabilitation d'infrastructures (barrage, canaux, drains, etc...)

3. Extension sur 25 000 hectares additionnels de riziculture pluviale

A travers un système de « *Starting-pack* », soutenu par le mécanisme de DMM (Dokany Mora ho an'ny Mpamokatra), constitué d'un ensemble (a) d'opération de labour de défriche avec amendement calcaïque à base de dolomie, (b) de la dotation d'engrais minéraux ou engrais organiques, et (c) de semences certifiées (Variété NERICA.4). Il est ciblé **25 000 Ha** additionnels de riziculture pluviale à haute productivité avec un rendement en paddy de **4 Tonnes/Ha**.

4. Rénovation de l'accompagnement de proximité et des services d'appui aux producteurs

A travers la mise en place (a) des centres d'appui à l'agribusiness dénommés « CABIZ » et (b) de la dissémination du mécanisme DMM, au niveau des districts / pôles agricoles pour la décentralisation des fonctions techniques du Ministère et la proximité des services d'appui tels que conseils, formation, vulgarisation et encadrement/accompagnement des producteurs agricoles et pêcheurs, et couverture partielle des coûts des différents facteurs de production, notamment semences performantes, intrants, matériels et équipements.

5. Modernisation de la filière bovine

A travers la croissance du nombre de cheptel bovin, par insémination artificielle et mise en place de centres de reproduction, A travers la sécurisation et la traçabilité par l'introduction et la vulgarisation des boucles infalsifiables utilisant les NTIC (QR code, RFID, boucles à puces électroniques, etc...)

A travers l'émergence d'une filière bovine de race à viande, qui sera un nouveau métier dans la chaîne de valeurs d'approvisionnement des abattoirs normalisés, A travers la promotion de pâturage cultivé et de conservation des fourrages, de zones de pâturage réservée et des points d'abreuvement associés à des couloirs de vaccination,

A travers la promotion de l'emboûche bovine

6. Mise en place d'abattoirs « manarapenitra »

A travers la construction d'abattoirs dans chaque ville urbaine dotés d'équipements respectant les normes sanitaires, l'hygiène et les exigences des croyances et coutumes des consommateurs, A travers le renforcement de capacités du personnel pour les mettre en marche.

7. Promotion et extension de la filière avicole dans les zones périurbaines des grandes villes

A travers l'émergence de nouveaux métiers de fermiers avicoles (poulet de chair, poule pondeuse, poulet gasy) soutenus par les différents programmes tels que « Fihariana » et les fonds de financement des startup pour atteindre une demande de 20.000.000 de poussins par an.

8. Bonne gouvernance du secteur de la Pêche

A travers : (i) la réforme de l'accord de pêche thonière avec une augmentation du taux de redevance de pêche pour disposer de plus de ressources pour le fond souverain, (ii) l'amélioration de la surveillance des pêches, (iii) la transparence de la délivrance des permis de collecte et licences de pêche basée sur les potentialités des ressources ciblées.

9. Professionnalisation des petits pêcheurs et des pêcheurs artisanaux

A travers la dotation des petits pêcheurs en équipements aux normes et standards de sécurité (5 000 pêcheurs dotés d'équipements annuellement),

A travers la généralisation de la Carte Pêcheurs

A travers l'émergence d'une pêcherie artisanale modernisée.

10. Développement de la pisciculture

A travers le développement de partenariat stratégique avec le secteur privé et les ONG de développement

A travers la promotion de la rizipisciculture, la pisciculture en bassin et en étang, la pisciculture en cage, le développement de l'algoculture marine et la production de spiruline.

11. Cadre incitatif pour les investisseurs directs nationaux (IDN)

A travers la mise en place d'un cadre légal permettant de créer, sécuriser et gérer des nouvelles « Zones d'Émergence Agricole – ZEA » ainsi que d'un cadre incitatif et sécurisant pour l'accès à des terres agricoles pour les investisseurs nationaux et les agriculteurs familiaux,

A travers l'appui et la facilitation à l'installation d'investisseurs directs nationaux, des grandes et moyennes exploitations agricoles modernes.

12. Promotion des jeunes entrepreneurs agricoles - Agripreneurs

A travers la transformation des produits agricoles avec des petites et moyennes unités industrielles de transformation locale,

A travers, l'appui au développement de l'Agriculture Biologique et la promotion du label BIO et Origine Madagascar,

A travers l'allocation de terrain, la facilitation d'accès au crédit et la formation agricole et rurale professionnelle.

13. Mise en place de carte de producteurs digitalisée

A travers la délivrance de carte de producteurs digitalisée qui sert à la fois de carte de paiement électronique, pour faciliter la traçabilité des transactions « voucher » et la couverture partielle par l'État

des coûts des intrants et des matériels agricoles,

A travers la densification des réseaux de distribution d'intrants agricoles à travers le mécanisme DMM, notamment dans les zones d'émergence agricole et pôles de production, avec un partenariat au secteur privé.

Les efforts menés depuis l'année précédente seront poursuivis pour appuyer les Exploitants Agricoles Familiales (EAF) et le développement des chaînes de valeur. Il s'agit d'appuyer les petits producteurs dans leur structuration et professionnalisation, l'accès au foncier, le financement des exploitations, la commercialisation, la transformation afin qu'ils puissent améliorer leurs productions, investir davantage dans leurs terres, intégrer dans l'agriculture contractuelle et l'agrégation avec le secteur privé et augmenter leurs revenus.

Par ailleurs, nous devons aller également vers la transformation de l'agriculture et la valorisation de notre économie bleue pour atteindre l'émergence d'un secteur Agricole moderne. La production Agricole devra être compétitive, intégrant des unités de transformation modernisées pour conquérir aussi les marchés d'exportation. Sans oublier la valorisation et la gestion durable de nos ressources halieutiques.

Afin de relever les défis qui se posent au secteur Agricole et mettre en oeuvre la PGE et le PEM, le MAEP vise une croissance économique accélérée du monde rural à travers une vision transformationnelle de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. A ce titre, il assure l'atteinte des grands objectifs de développement qui lui sont assignés, à savoir :

- Étendre les zones de production, et développer des infrastructures d'exploitation normalisées,
- Accroître durablement la productivité et développer des systèmes de production compétitifs basés sur l'agrobusiness afin de répondre aux besoins des marchés nationaux, régionaux et internationaux,
- Augmenter les revenus des producteurs agricoles et des Pêcheurs, et procurer des emplois décents à la population rurale,
- Contribuer à la sécurisation alimentaire et nutritionnelle et à l'amélioration de la résilience face au changement climatique,
- Faire de Madagascar le grenier alimentaire de l'Océan Indien et de la Sous-Région.



LA LOI SUR L'AGRICULTURE BIOLOGIQUE VOIT LE JOUR À MADAGASCAR



L'adoption de la loi n°2020-003 sur l'Agriculture biologique à Madagascar, promulguée à Antananarivo le 3 juillet 2020, traduit l'engagement du Gouvernement malagasy et du Syndicat Malgache de l'Agriculture Biologique (SYMABIO) à faire du Bio un des piliers de l'émergence économique et agricole du pays. Il s'agit d'un progrès historique d'intérêt national car désormais, Madagascar dispose d'un cadre réglementaire sur le secteur, lui permettant de mieux répondre aux besoins des marchés nationaux et internationaux conformément aux normes et règles requises.

Comportant sept (7) chapitres et composée des trente-cinq (35) articles, cette loi a pour objet, selon son article premier, « de poser le cadre juridique et institutionnel régissant la filière de l'Agriculture biologique sur le territoire de la République de Madagascar » et « de définir les conditions d'utilisation de la mention produit biologique ou Agriculture biologique sur le marché national pour les produits agricoles, d'élevage, forestiers, aquatiques ou issus de cueillette en zones naturelles, issus du mode de production biologique ... »

Il est indéniable que le pays dispose d'un potentiel considérable pour le marché d'exportation lequel est fortement en quête de produits de qualité issus de l'Agriculture biologique : vanille, crevettes, huiles essentielles, lait, poulet, grains secs, etc.... Outre le ciblage de ces marchés d'exportation, la loi nous donne la possibilité de développer une norme nationale qu'est le système participatif de garantie.

En effet, cette innovation, consacrée par la loi, a un double objectif : i) permettre aux petits producteurs de profiter des bénéfices issus de l'Agriculture biologique, et ii) permettre aux consomma-



teurs locaux, marché faiblement exploité jusqu'ici, de profiter de la consommation des produits bio à un prix abordable.

« En tant que locomotive de la transformation du monde agricole, le secteur privé a un grand rôle à jouer », selon le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Lucien RANARIVELO. Celui de « chercher la synergie et de nouer des liens de confiance et d'affaires gagnant-gagnant avec les petits producteurs de chaque chaîne de valeurs bio, cela afin de promouvoir une production équitable, responsable, durable tant sur le plan économique, écologique que sur le plan humain ». Un partenariat gagnant-gagnant pour des « Territoires à Vocation Biologique » et un « Label BIO Origine Madagascar ».

LE SUCCÈS DE LA CULTURE DE RIZ HYBRIDE VALIDÉ PAR LES PAYSANS ADOPTANTS

Les premières récoltes issues de la culture de riz hybride de la variété Weichu 902-3 ont été très satisfaisantes à Mahitsy.

Les premiers semis de Weichu 902-3 ont été réalisés en décembre 2019. Les semences ont été produites par la société Yuan Madagascar et fournies par le projet lancé en octobre 2019, financé pour deux ans par le programme de Coopération Sud-Sud (CSS) de la FAO entre la Chine et Madagascar et coordonné par le MAEP. Ce projet intervient sur trois Régions : les Régions Analamanga (Mahitsy) et Alaotra-Mangoro (Ambatondrazaka) où a été réalisé l'introduction du riz hybride, et la Région DIANA (au CEFTEL Antanamitarina) pour l'amélioration de l'élevage de petits ruminants et des cultures fourragères associées.

Les résultats jusqu'ici obtenus de la culture du riz hybride sont très encourageants. A Mahitsy, la zone de démonstration s'étend sur 3 sites et la culture de l'espèce Weichu 902-3 a été testée durant la saison culturale. Les premières récoltes ont été très encourageantes.

RAFARAVOLOLONA Hanta, rizicultrice adoptante, a obtenu un rendement de 14 tonnes à l'hectare à la récolte contre 2,8 tonnes par hectare en moyenne pour le district. Selon elle : *“la technique n'est pas difficile mais nécessite beaucoup d'implications. Je compte augmenter ma parcelle de culture dès la prochaine campagne. Les riziculteurs doivent quitter la culture traditionnelle et se tourner vers l'utilisation des semences de riz hybride parce la rentabilité est très bonne”*.

Selon RABENAIVO Modeste, *« ce premier essai m'a apportée beaucoup de bénéfices, si chaque année je récolte 400 kg de riz sur une parcelle de 10 ares, j'ai moissonnée 810 kg avec le riz hybride. La différence est au niveau de l'engrais et de l'eau, de plus les semis de 1 mois des riz hybrides sont déjà matures et résistants. »*



Depuis le lancement du projet en octobre 2019, la collaboration entre les coopérants chinois et leurs homologues malgaches a permis le transfert de connaissances théoriques et pratiques sur le riz hybride. Il s'agit de formations sur les techniques de production de semences de riz hybride, les techniques de culture (trempage de grains, germination de semis, repiquage, fertilisation à l'engrais organique), la protection des plantes, la lutte antiparasitaire et la gestion des champs (dont les travaux du sol et son entretien, la mécanisation et le machinisme, etc.). A ce titre, le projet a pu jusqu'ici, former plus de 310 riziculteurs. Pour 400 riziculteurs formés, le projet vise au moins 150 adoptants. Sur 2 ans, le projet ambitionne de former la majorité des agents techniques du MAEP et au moins 1000 riziculteurs/rizicultrices afin de porter le rendement rizicole du pays à au moins 8 tonnes par hectare.

La culture de riz hybride est rentable

La culture du riz hybride nécessite le suivi d'un itinéraire technique bien établi, se traduisant par des coûts d'activités et d'utilisation d'intrants plus élevés (par rapport à la culture traditionnelle). Cependant, le riz hybride offre un grand potentiel de rendement. Un ha de terrain irrigué et cultivé suivant la norme établie nécessite environ un budget de 3 500 000 Ar (coût d'activités et intrants) et rapportera au producteur, sur la base d'une productivité moyenne de 10t/ha et un prix de vente de paddy de 600ar/kg, 6 000 000 Ar.

Relance post-Covid : LE RIZ HYBRIDE AU CŒUR DE LA STRATÉGIE DU MAEP POUR BOOSTER LA PRODUCTION RIZICOLE

Pour accélérer l'atteinte de l'autosuffisance en riz à Madagascar, le MAEP compte intensifier la vulgarisation agricole pour une mise à l'échelle d'adoption du riz hybride par les riziculteurs de Madagascar. Il s'agit de booster la production rizicole dans les grands bassins de production, surtout des régions côtières qui ont la potentialité de faire deux, voire trois saisons culturales annuelles. Un programme d'actions concrètes est établi sur 3 axes stratégiques afin de faciliter l'accès des cultivateurs à :

- 1) une large diffusion de semences de qualité à haute performance, dont le Riz hybride et Nerica-4
- 2) l'utilisation d'engrais minéraux (NPK, DAP, UREE) à la dose recommandée et d'engrais organiques
- 3) une mécanisation accrue surtout en riziculture pluviale pour réduire au maximum les pertes post-récolte.

Cette facilitation se fera très prochainement sous forme d'appui financier par l'Etat Malagasy à travers les Dokany Mora ho an'ny Mpamokatra. Notons que 100 tonnes de semences de riz hybride ont été distribuées par la MAEP cette année pour une superficie de culture de 4 000 ha dans les régions Alaotra Mangoro, Analamanga et Menabe. Un rendement d'au moins 8 tonnes à l'hectare est attendu.

106 NOUVEAUX TECHNICIENS AGRICOLES VONT APPUYER ET ACCOMPAGNER LES PAYSANS PRODUCTEURS

Après avoir effectué une formation de 2ans au sein des centres EFTA (Ecole de Formation de Agricole Technique) dans les 6 ex provinces de Madagascar, 106 jeunes ont obtenu leurs diplômes de Technicien Supérieur BTSA ou Brevet de Technicien Supérieur Agricole. Cette première promotion est le premier produit de l'EFTA.

Leur formation a été principalement axée sur l'agriculture, l'Élevage et la Pêche, dont la communication en situation professionnelle, le développement humain, le développement



personnel, le système suivi-évaluation, etc. sont des modules étudiés. Les nouveaux sortants apporteront leurs expertises afin d'augmenter la productivité et d'atteindre les objectifs du MAEP qui est l'autosuffisance alimentaire.

ELIMINER LA PÊCHE ILLÉGALE À MADAGASCAR



Soucieux de protéger ses ressources halieutiques, l'Etat Malagasy a depuis des années combattu la Pêche Illégale, Non déclarée et Non réglementée (INN). L'Accord relatif aux mesures du ressort de l'État du port est le premier accord international contraignant et ciblant spécifiquement ces pratiques. Afin de renforcer la lutte contre la pêche INN et favoriser à terme la conservation et l'utilisation durable des ressources marines vivantes et des écosystèmes marins, Madagascar a adhéré le 27 mars 2017 à l'Accord sur les Mesures du Ressort de l'Etat du Port (AMEP) et fait partie aujourd'hui des 64 pays signataires de cet accord. Un atelier de trois jours, du 28 au 30 janvier 2020, a réuni le MAEP, les institutions réglementant la pêche à Madagascar et l'organisation internationale Stop Illegal Fishing, afin de mettre en œuvre cet accord par l'établissement d'un plan d'action et la mise en place d'un réseau de communication durable entre les agences et institutions concernées.

CÉLÉBRATION DE LA JOURNÉE MONDIALE DU LAIT 2020

« Ronono ho an'ny rehetra, loharanon'ny fahasalamana » tel est le slogan choisi pendant la célébration de la journée mondiale du lait le 10 juin 2020. En raison des contraintes liées au COVID 19, le MAEP avec l'appui de la FAO, l'ONN, le SOCODEVIS, le SOCOLAIT et du MDB a distribué aux personnes vulnérables comme les personnes âgées, les mères et les enfants, du lait et des produits dérivés du lait à l'occasion de cette journée. 1100 packs des produits laitiers ont été distribués au centre AKAMASOA Andralanitra et au Foyer de vie Andrainarivo.





All-IT Consulting

SPECIALISTE AUDIT & FINANCE & ADMINISTRATION

RESTAURATION CONFIANCE PROMETTE

ASSISTANCE INFORMATIQUE

INNOVATION ACCOMPAGNEMENT & SERVICES

CONFIGURATION EXPERTISE & STRATEGIE

SERVICES MAINTENANCE & REPARATION

📍 IAN 11 M 02 ANTANANARIVO

☎️ 034 03 322 27

☎️ 034 54 472 08

✉️ info@all-it.com

✉️ cto.all-it@outlook.com

Autosuffisance en riz : PAPRIZ 3 SE FOCALISE SUR L'INDUSTRIALISATION

Formulée à partir des résultats concrets de PAPRIZ2 qui prend fin cette année, la troisième phase appelée « *Projet d'Appui pour l'Amélioration de la Productivité et de l'Industrialisation du Secteur Riz* » débutera au deuxième semestre 2020.

Les documents de la convention entre la JICA et le MAEP ont été signés le 02 Mars 2020 à Anosy par le Secrétaire Général du MAEP et le Représentant résident de JICA à Madagascar, avec la présence effective du Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche. D'une durée de 5 ans, ce troisième volet va poursuivre la vulgarisation du paquet technique Papriz tout en mettant l'accent sur l'industrialisation de la filière, le renforcement de capacité et l'organisation des paysans, ainsi que l'accès aux semences de qualité et la mécanisation agricole.

Il intègre désormais les 22 régions de Madagascar (11 nouvelles régions ainsi que les grandes soutes).



LE MAEP DANS LA RÉALISATION DU PLAN D'URGENCE SOCIAL - VATSY TSINJO I

Plus de 240 000 packs Vatsy Tsinjo promis par SEM Le Président de la République Andry RAJOELINA ont été distribués entre mars et avril 2020 pour les familles les plus démunies et vulnérables, les personnes âgées et celles fortement affectées par le confinement dû à la crise COVID-19. Le MAEP s'est fortement impliqué dans les diverses opérations du Task Force Plan d'Urgence Social depuis la conception de la stratégie globale jusqu'à la production finale des packs Vatsy Tsinjo.

Apports du MAEP au Task Force

Chaque responsable du MAEP déployé à des postes stratégiques s'est attelé avec l'équipe pour produire les packs :

Coordination générale

- Conception, Mise en place et Operationalisation
- Gestion des opérations du task force
- Accueil, réception et traitement des demandes des Députés, de l'Association Fitia, des Ministères et organisations étatiques
- Gestion des affaires urgentes, logistique du MAEP au task-force

Approvisionnement en légumineuses

- Prospection de fournisseurs - haricot mungo, haricot blanc, pois de bambara
- Acquisition & contrôle de l'approvisionnement
- Conditionnement & Contrôle qualité
- Gestion financière

Gestion stratégique de stock

- Réalisation du contrôle de l'approvisionnement/sortie/distribution en amont
- Evaluation du stock en pack Vatsy Tsinjo
- Contre-vérification de l'état de stocks
- Suivi des sorties et chargements pour livraison

Réalisations du Task Force

608 Tonnes

de légumineuses livrées pour Analamanga, Atsinana et Haute Matsiatra : haricot mungo, haricot blanc et pois de bambara.

291 738 packs finis pour les trois régions

- 226 738 pour Antananarivo
- 30 000 pour Toamasina
- 35 000 pour Fianarantsoa



POUR UN APPROVISIONNEMENT DE QUALITÉ ET ACCOMPAGNÉ AU SERVICE DES PRODUCTEURS



La faible productivité du monde rural reste un facteur de blocage à la sécurité alimentaire à Madagascar. Celle-ci est due à une technique de production restée traditionnelle et non performante, ainsi qu'un manque d'accès des producteurs, en temps opportun, à des intrants et matériels de qualité.



Afin de booster cette productivité et atteindre à terme l'auto-suffisance alimentaire, Vélirano n°9 de la Politique Générale de l'Etat (PGE) ainsi que l'émergence d'un secteur agricole moderne à Madagascar, le MAEP développe le mécanisme « *Dokany Mora ho an'ny Mpamokatra* » ou DMM.

Issu d'études capitalisant les nombreuses expériences acquises par le public et le privé en matière de fourniture de services agri-

coles, le DMM se veut être outil de proximité proposé aux producteurs pour qu'ils puissent :

- ❑ **S'approvisionner** en intrants et matériels de qualité et à prix abordable (respectant le mercuriale de prix établit par l'Etat).
- ❑ **Bénéficier** d'un conseil agricole (orientation, formation, encadrement et suivi) gratuit.
- ❑ **Profiter** (quand ça existe) d'un support financier.

Un Concept gagnant - gagnant

Le DMM repose sur un partenariat gagnant-gagnant avec le secteur privé intervenant qui, une fois labellisé, va obtenir l'exclusivité commerciale au niveau district et fournir un package d'interventions ciblées (intrants, matériels, accompagnement technique) aux producteurs. Ce modèle de partenariat public privé mis en place par le MAEP est au service de parties prenantes du

développement du secteur Agricole (Producteurs, Partenaires techniques et Financier, ONG, ...). Il veut favoriser le développement d'un climat de confiance mutuelle entre les fournisseurs et utilisateurs de services agricoles dans les districts où l'Etat n'a ni les ressources ni les capacités de tout faire.



Producteur

- Assurance sur la qualité des produits
- Prix cadré dans un mercuriale de prix
- Service de conseil et encadrement gratuit
- Possibilité de bénéficier d'un support financier de l'État



Opérateur DMM

- Label de l'État sur la qualité et la compétitivité des prix des produits
- Augmentation de sa notoriété et sa part de marché (chiffre d'affaire)



État (MAEP)

- Appui de l'Etat cadré, comptabilisé et capitalisé
- Service de conseil et encadrement auto porté (sans coût supplémentaire)
- Porte d'entrée pour la mise en place d'une Basse de données des Producteurs



Les 28 districts pilotes

OBJECTIFS

Le DMM permettra de disposer d'un outil d'approvisionnement de proximité permettant un accès facile et accompagné des producteurs aux intrants, matériels et équipements agricoles nécessaires à l'amélioration de leur productivité.

RÉSULTATS ATTENDUS

Les producteurs ont accès aux intrants et matériels et équipements Agricoles et leur productivité s'est améliorée entraînant un effet positif sur le revenu du ménage et un impact significatif sur l'économie de la Région.

Principes clés

- ▶ Tous producteurs travaillant dans les trois secteurs agriculture, élevage et pêche (toutes filières confondues) peuvent bénéficier des services offerts par les DMM avec les services d'appui, de formation et d'encadrement technique gratuits
- ▶ Le producteur est le responsable de son idée de projet, visant à réaliser ses objectifs en lien avec l'amélioration de sa productivité et de sa production, et visant l'augmentation de son revenu.
- ▶ Les supports financiers de l'État pour faciliter l'accès des Producteurs aux intrants et matériels sont possibles pour des filières prioritaires définies par l'État et selon des objectifs techniques ciblés (quantité, rendement, qualité).
- ▶ Les supports financiers via FDA reposent sur le principe de réponse à la demande.
- ▶ L'octroi du support financier de l'État est basé sur des normes de financement pour s'assurer de l'atteinte des résultats attendus.
- ▶ Les DMM répondent aux critères de labélisation et fournissent des services de Qualité : qualités des produits, qualités des accompagnements techniques.
- ▶ Les Prix des produits sont cadrés dans un Mercuriale de Prix fixé par le MAEP.
- ▶ Les projets/programmes, les collectivités territoriales décentralisées, les partenaires financiers et tous les acteurs de développement rural seront sensibilisés à valoriser le DMM comme outils d'approvisionnement de proximité pour les producteurs. Ils peuvent y contribuer financièrement en incluant des critères spécifiques le cas échéant (filière à appuyer, norme technique et financière).
- ▶ A terme, pour le MAEP, toute acquisition d'intrants et de matériels agricoles pour les producteurs se fera désormais dans les DMM au niveau des Districts mais ne fera plus l'objet de procédures de passation de marché au niveau du MAEP. Cela permet d'activer les processus d'acquisition et de s'assurer de l'offre de produits de qualité directement aux producteurs bénéficiaires, selon leurs besoins réels et à un prix compétitif

Zones d'intervention, filières prioritaires et objectifs de production

A terme, chaque District de Madagascar aura son propre DMM. Dans cette première étape de mise en œuvre, 28 DMM vont être installés dans les pôles de production et les districts ayant des potentialités sur les filières prioritaires. Chaque DMM définira son lieu de siège dans le District, il peut implanter des points de vente dans les Communes s'il juge nécessaire et opportun.

Les filières prioritaires par District ainsi que les objectifs techniques de production à atteindre pour chaque filière ont été définies de manière à pouvoir cibler les interventions vers l'atteinte de l'autosuffisance alimentaire. Parmi ces filières prioritaires figurent le riz, le maïs, la vache laitière, le poulet de chair et la pisciculture en cage.

Un document sur les normes de financement pour chaque filière priorisée est établi pour définir les besoins en intrants, matériels Agricoles et montant d'investissement nécessaires pour la réussite de l'exploitation et atteindre les objectifs fixés.

RÉGIONS	DISTRICTS
Diana	Ambanja, Ambilobe, Nosy Be
Melaky	Antsalova, Besalampy, Maintirano
Analanjiroro	Mananara Avaratra, Maroantsetra
Alaoatra Mangoro	Ambatondrazaka, Amparafaravola
Itasy	Soavinandriana
Vakinankaratra	Betafo, Faratsiho
Amoron'Il Mania	Ambatofinandrahana, Fandriana
Haute Matsiatra	Ambalavao, Fianarantsoa, Isandra
Vatovavy Fitovinany	Manakara, Mananjary, Vohipeno
Atsimo Atsinanana	Farafangana
Ihorombe	Ihosi
Atsimo Andrefana	Morombe, Toliara II
Anosy	Amboasary-Atsimo, Taolagnaro
Androy	Ambvombe-Androy



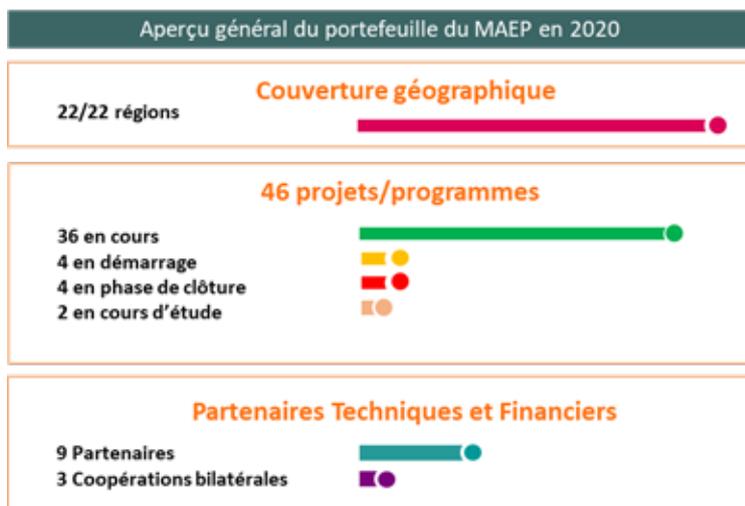
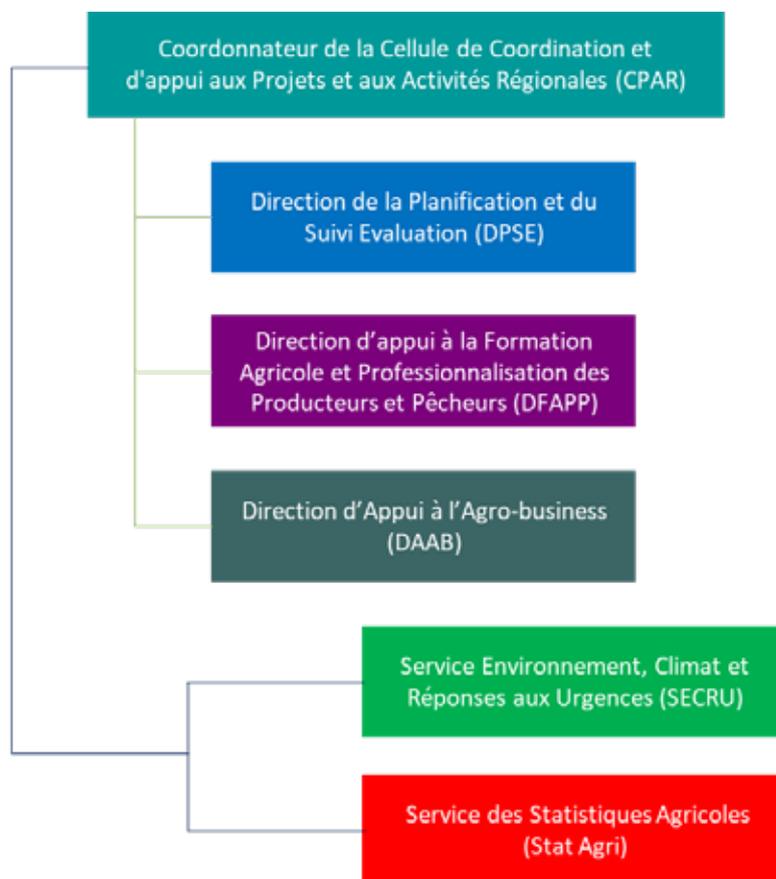
Lancement en octobre 2020

Le concept a été partagé à toutes les parties prenantes pour son appropriation et son utilisation optimale. Les premières séances d'information ont eu lieu au niveau des responsables régionaux et représentants des Collectivités Territoriales Décentralisées (Gouvernorats, Préfectures, Mairies), Parlementaires élus au niveau régional, Organisations de Producteurs, Opérateurs économiques, fournisseurs, etc... Des séances de présentation avec les Partenaires techniques et financiers, suivi de réunions en bilatérale ont été également organisées. Par ailleurs, bon nombre d'opérateurs économiques ont déjà manifesté leur intérêt à se constituer en DMM. Le processus de sélection est en cours. Le 1^{er} DMM sera lancé au mois d'octobre.

CPAR

Avec le changement d'organigramme du MAEP en 2020, la Cellule de Coordination et d'Appui aux Projets et aux Organismes Rattachés (CPOR) est devenue la Cellule de Coordination et d'Appui aux Projets et aux Activités régionales (CPAR) dont la nouvelle mission qui lui est dévolue est d'assurer la coordination, l'appui et le suivi-évaluation de la mise en œuvre des activités des projets sous tutelle du Ministère et celles des directions régionales, ainsi que des activités stratégiques transversales. Outre la coordination des Projets/ Programmes, trois Directions transversales et deux services sont désormais directement rattachés à la CPAR.

Organigramme de la CPAR



En 2020, le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP) dispose sous son tutelle 46 Projets / Programmes en partenariat avec plusieurs Partenaires Techniques et Financiers (PTF). Cela témoigne de l'importance du secteur Agricole dans l'économie Malagasy et la coordination des interventions à travers cette multitude de structures s'avère indispensable pour une meilleure mise en œuvre de la politique sectorielle vers l'atteinte des objectifs de la Politique Générale de l'Etat (PGE) et du Plan Emergence Madagascar (PEM).

Un nouvel élan dans la coordination sectorielle

Depuis 2019, la coordination de la Plateforme de Coordination Stratégique-Développement Rural (PCS-DR) a été confiée au MAEP en co-présidence avec la Délégation de l'Union Européenne et la Coopération Technique Allemande GIZ.

L'année 2020 est l'année d'un nouvel élan débutée le 19 février par la réalisation d'une retraite des membres de la PCS-DR au Relais des Plateaux Ivato. La retraite a permis au MAEP et à chaque bailleur de faire une remise en question du fait d'être membre de la

plateforme. Les réponses apportées ont permis de définir un nouveau plan d'actions se focalisant sur l'amélioration de la coordination, le cadrage des activités par rapport au PEM et aux priorités du MAEP.

La retraite était une occasion de faire le bilan et de définir des nouvelles perspectives de la PCS-DR. Les points saillants traités au cours de la retraite ont été alors portés sur:

Les particularités de la PCS-DR

- › L'existence de bonnes pratiques d'approche validées, d'expertises diversifiées et d'innovation ;
- › L'importance du montant injecté en terme de financement
- › La complexité des interventions dans l'intersectoriel.

Les succès

- › Une véritable coordination avec une présidence assurée par le MAEP, à travers la CPOR, actuellement devenue CPAR. Cette intégration du MAEP au sein de la Plateforme va permettre la coordination et l'harmonisation des actions, la réalisation d'échanges réguliers par rapport aux problèmes techniques des projets, l'appropriation et la possibilité d'interagir avec le MAEP ; le développement des relations avec le MAEP ; l'implication de la Plateforme dans la planification et la contribution au PEM du MAEP
- › L'engagement personnel du Ministre de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, Monsieur RANARIVELO Lucien, de participer tous les six mois aux réunions périodiques de la plateforme.
- › L'implication des bailleurs dans la préparation de la formulation du Programme Emergence Madagascar (PEM).

Les défis pour l'année 2020

- › L'intégration des représentants des coopérations bilatérales en partenariat avec le MAEP dans la plateforme
- › Le renforcement de la coordination intersectorielle avec les autres plateformes existantes
- › L'identification des thématiques à traiter par la Plateforme et qui devraient d'être intégrées dans le plan d'actions de la PCS-DR suivant les trois grandes thématiques de réflexion : gouvernance, stratégique et technique.

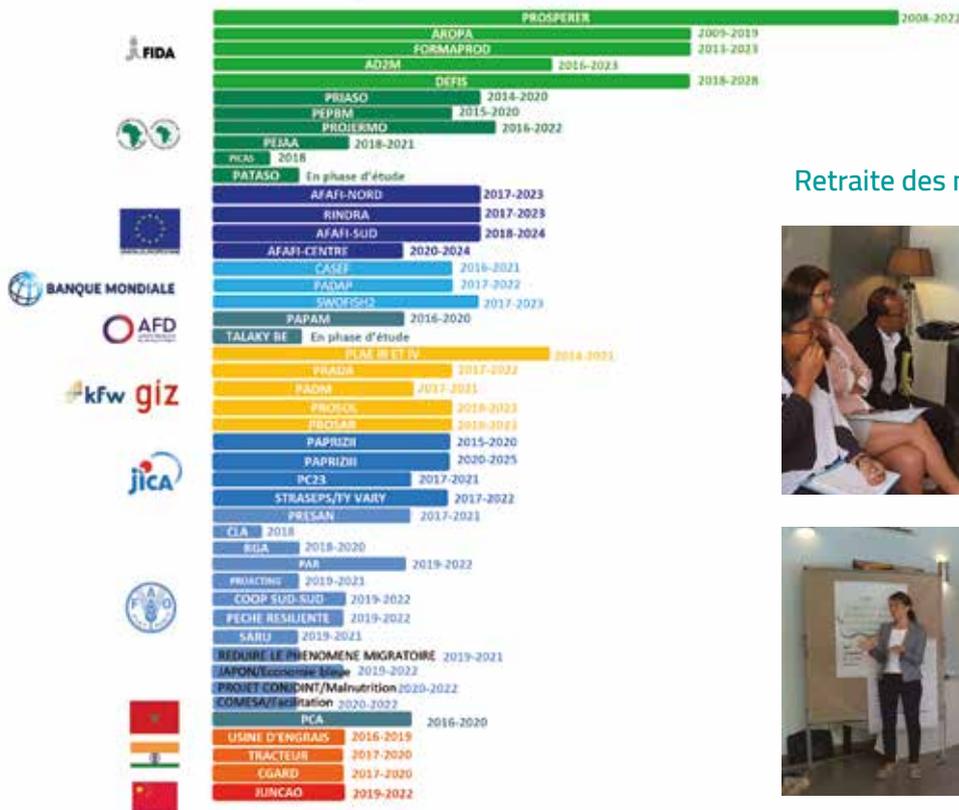
FONCTIONNEMENT DE LA PCS-DR

- **Membres** : existence d'une liste des entités participant aux rencontres et des représentants de chaque entité composant la Plateforme.
- **Présidence** : Assurée par des Co-présidents constitués par le MAEP, un représentant des bailleurs multilatéraux et d'un représentant des bailleurs bilatéraux.
- **Secrétariat** à mi-temps supporté par l'UE encore pour 2020 et 2021. La création d'un secrétariat pour la Plateforme environnement est en attente de la décision de la Ministre de l'Environnement. Il sera, en cas de mise en place, supporté aussi par l'UE
- **Mode de travail** : Emission de Note Mensuelle sur les activités de chaque entité composant la Plateforme ; réunion mensuelle, dialogues/échanges stratégiques tous les six mois ; inscription des projets en cours de financement et propositions de projet dans la base de données de la Plateforme ; tenue et mise à jour du site web de la Plateforme ; partage des informations traitées par chaque membre de la Plateforme.
- **Mandat/rôle** : Donner des recommandations pour les nouveaux projets/programmes attachés au MAEP ; réaliser le dialogue sur la politique sectorielle.

LES MEMBRES DE LA PCS-DR



Les Projets/Programmes du MAEP en partenariat avec les PTF



Retraite des membres de la PCS-DR



CORONAVIRUS Covid-2019

Mesures de protection contre le COVID-19

- Se laver les mains avec du savon et de l'eau
- Reste à la maison
- Couvrir le nez et la bouche avec un masque facial
- Maintenir une distance de 1 m
- Éviter de toucher les yeux, le nez et la bouche
- Consultez vite un médecin si vous avez de la fièvre, de la toux et des difficultés à respirer

AMPA

Pour le développement de la Pêche et de l'Aquaculture à Madagascar

📍 LOT Près II A 122 Nanisana - Antananarivo 101
 ☎ +261 34 05 579 89
 ✉ agenceampa@yahoo.com/ampa.mrhp@gmail.com



PROGRAMMES / PROJETS UE DANS LES SECTEURS DU DÉVELOPPEMENT RURAL ET DE L'ENVIRONNEMENT À MADAGASCAR

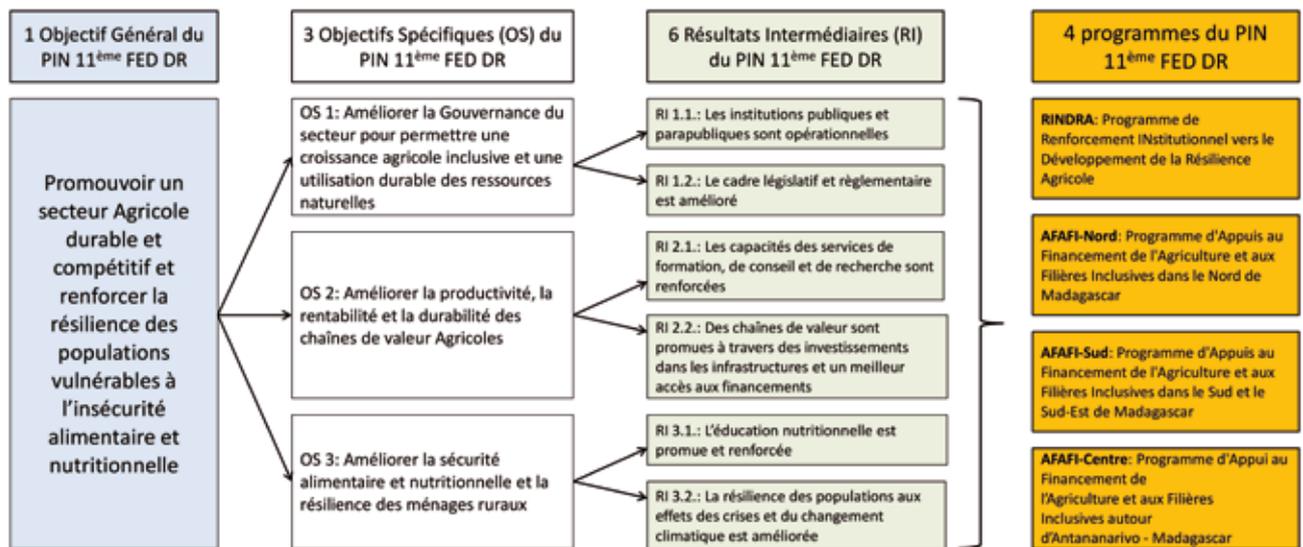
Dans les éditions du magazine «**MAHAVOKATSE**», Maître d'Ouvrage (BACE, Bureau d'Appui à la Coopération Extérieure), Maîtres d'Œuvre (MAEP et MEDD) et Délégation de l'Union Européenne vous feront part des actions menées dans les 4 programmes de développement rural financés sous le 11^{ème} Fonds Européen de Développement (FED).

Ci-dessous tout d'abord, les grandes lignes des appuis de l'UE sous le 11^{ème} FED, y compris dans le secteur Développement Rural sont présentées sous forme d'un tableau. Les zones d'intervention sont également présentées. Ensuite, pour ce n°01, les grandes lignes des Programmes RINDRA, AFAFI-Nord,

AFAFI-Sud et AFAFI-Centre sont présentées ci-dessous.

Rendez-vous est donc pris pour les prochaines éditions. Pour toute question, n'hésitez pas à les relayer aux adresses e-mail mentionnées.

Bonne lecture !



PIN : Programme Indicatif National - FED : Fonds Européen de Développement - DR : Développement Rural

Secteurs de concentration du 11 ^{ème} FED	Montants indicatifs (M€)
1 - Gouvernance et renforcement des politiques publiques	143
2 - Infrastructures en support au développement économique	204
3 - Développement Rural	132
Autres - Renforcement de la Société Civile; Appui aux fonctions d'Ordonnateur National ; Facilité de coopération technique	13
Total en millions EUR	492

PROGRAMME DE RENFORCEMENT INSTITUTIONNEL VERS LE DÉVELOPPEMENT DE LA RÉSILIENCE AGRICOLE



Objectif Général : (impact) Améliorer la gouvernance du secteur AEPE ainsi que la productivité et la rentabilité de diverses chaînes de valeur du secteur AEPE, de manière durable, c'est-à-dire en prenant en compte toutes les questions sociales, environnementales et économiques.

Objectifs Spécifiques :

OS1 : (effet) - Accompagner l'opérationnalisation des institutions publiques et parapubliques du secteur AEPE, sur les plans institutionnel et de la formation.

OS2 : (effet) - Améliorer l'accès au financement pour les producteurs du secteur AEPE.

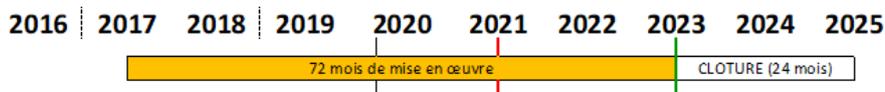
Juillet 2017 à juillet 2023 : 72 mois de mise en œuvre.

Budget : 40 M€

Composantes principales du Programme RINDRA :

- (a) Appuis directs au Bureau d'Appui à la Coopération Extérieure (BACE) dans la mise en œuvre des programmes financés par l'UE ;
- (b) Appuis à diverses Institutions malagasy dont celles du MAEP et du MEDD : le FDA, le CMCS, l'Université de Tana, Madagascar National Parks, l'IH.SM (en pourparlers) ;
- (c) Importante composante d'Assistance Technique à la mise en œuvre du Programme RINDRA : 7 ATs long terme, de l'Expertise court-terme mobilisable «à la demande», des appuis directs et indirects ;
- (d) Un Devis Programme mis en œuvre directement par MAEP et MEDD ;
- (e) Un appui au Secrétariat de la Plateforme de Dialogue Stratégique du Développement Rural, réunissant le MAEP (CPAR) et les PTFs actifs dans le Développement Rural.

Rendez-vous dans les prochaines éditions pour plus de détails sur ces composantes ainsi que sur d'autres aspects du Programme RINDRA.



Contacts :

• Bureau d'Appui à la Coopération Extérieure (BACE, MEF) : info@bace.mg,
Tél : 020 22 244 42 – 020 22 274 52

• Unité de Gestion du Programme RINDRA : ugprindra@gmail.com

• Délégation de l'Union Européenne auprès de la République de Madagascar et de l'Union des Comores – Equipe Développement Rural :
DELEGATION-MADAGASCAR-DEV-RURAL@eeas.europa.eu



UNION EUROPEENNE
Délégation de l'Union Européenne
à Madagascar



Ministère de l'Economie
et des Finances

PROGRAMME D'APPUI AU FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE ET AUX FILIÈRES INCLUSIVES DANS LE SUD ET LE SUD-EST DE MADAGASCAR

2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025 | 2026

72 mois de mise en œuvre

CLOTURE (24 mois)



Objectif Général : Contribuer à la réduction de la pauvreté des populations rurales dans le Sud et Sud-Est de Madagascar.

Objectifs Spécifiques :

OS1 : (effet) - Le développement agricole inclusif, équitable et durable est soutenu.

OS2 : (effet) - La sécurité alimentaire, la situation nutritionnelle et la résilience aux aléas climatiques des ménages ruraux sont améliorées.

OS3 : (effet) - Les chaînes de valeur inclusives dans des secteurs sélectionnés sont développées.

Avril 2018 à avril 2024 : 72 mois de mise en œuvre.

Budget : 31,5 M€

Zones d'intervention : régions Androy, Anosy et Atsimo Atsinanana (35 communes rurales au total)

Composantes principales du Programme AFAFI Sud :

- (1) Appui au développement agricole inclusif, équitable et durable (devis-programme, subvention, assistance technique, convention avec la GIZ) : renforcement des capacités des acteurs de l'appui au développement rural (agriculture, élevage, pêche, environnement), notamment les Services Techniques Déconcentrés et les Collectivités Territoriales décentralisées des trois régions ; élaboration et diffusion de référentiels techniques (agro-écologie, changement climatique, etc) ; soutien aux dispositifs de recherche-action pour la production et la diffusion de matériel végétal et animal de qualité et répondant aux enjeux climatiques ; amélioration des conditions du financement rural (via les Institutions de Micro-Finance et les Fonds de Développement Agricole Régionaux).
- (2) Amélioration de la sécurité alimentaire, la situation nutritionnelle et la résilience aux aléas climatiques des ménages ruraux dans 35 communes rurales (devis-programme, subventions, assistan-

ce technique) : nutrition / lutte contre la malnutrition chronique à travers les Centres d'Accueil Enfants et Mère ; promotion de l'hygiène ; accès à l'eau potable et l'assainissement ; amélioration de la sécurité alimentaire à travers l'amélioration des itinéraires techniques, la diffusion de techniques agro-écologiques / adaptées au changement climatiques, la réalisation d'infrastructures (aménagements hydro-agricoles, infrastructures de stockage post-récolte...), la diversification de la production et des revenus (petit élevage, pisciculture, maraîchage...), etc ; aménagement et mise en valeur intégrée des terroirs (reboisement, etc..)

- (3) Développement des chaînes de valeur inclusives dans des secteurs sélectionnés sont développées (convention avec la GIZ à travers leur Programme PRADA) : analyse technico économique des filières, mise en place de mesures et dispositifs spécifiques de renforcement des capacités et d'appui direct aux acteurs des filières, amélioration du fonctionnement des différents maillons (production, transformation, accès au marché) des chaînes de valeur appuyées.

Rendez-vous dans les prochaines éditions pour plus de détails sur ces composantes ainsi que sur d'autres aspects du Programme AFAFI Sud.



Contacts :

› Unité de Coordination et de Suivi du Programme AFAFI Sud – Coordinateur : miandra.rabesalama@gmail.com

› Bureau d'Appui à la Coopération Extérieure (BACE, MEF) : info@bace.mg

Tél : 020 22 244 42 – 020 22 274 52

› Délégation de l'Union Européenne auprès de la République de Madagascar et de l'Union des Comores – Equipe Développement Rural :

DELEGATION-MADAGASCAR-DEV-RURAL@eeas.europa.eu



UNION EUROPEENNE
Délégation de l'Union Européenne
à Madagascar



Ministère de l'Economie
et des Finances

PROGRAMME D'APPUI AU FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE ET AUX FILIÈRES INCLUSIVES DANS LE NORD DE MADAGASCAR



Objectif Général : est de promouvoir un secteur agricole durable, inclusif et performant dans le Nord de Madagascar.

Objectifs Spécifiques et résultats escomptés :

OS1 : Améliorer la gouvernance du secteur agricole.

- R1.1 Les Collectivités territoriales décentralisées (CTD) sont renforcées pour mieux assumer leurs missions au bénéfice des populations cibles.
- R1.2 Les Services techniques déconcentrés (STD) sont renforcés afin d'assurer leurs missions au bénéfice des populations cibles.
- R1.3 La structuration et l'opérationnalisation des organisations paysannes et professionnelles ainsi que des communautés de base sont développées.

OS2 : Améliorer la productivité, la rentabilité et la durabilité des chaînes de valeur agricoles.

- R2.1 Une meilleure maîtrise de l'eau à usage agricole et pastoral est assurée par la réalisation d'infrastructures hydrauliques.
- R2.2 Des infrastructures communautaires sont réalisées à la demande des producteurs et/ou des CTD.
- R2.3 La productivité et la rentabilité de filières/chaînes de valeur sont améliorées.
- R2.4 La pérennité des filières/chaînes de valeur est renforcée par une meilleure gestion des ressources naturelles.

OS3 : Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience des ménages vulnérables.

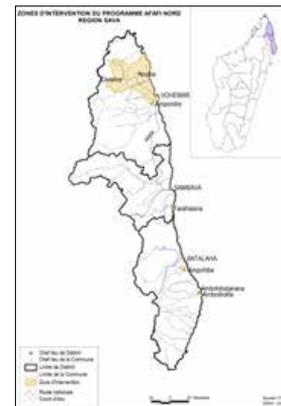
- R3.1 La promotion des actions de lutte contre la malnutrition est renforcée.
- R3.2 Des revenus sont générés par un appui à la production des spéculations à haute valeur nutritive et autres AGR pour les groupes plus vulnérables, notamment les femmes et les jeunes.
- R3.3 L'accès à l'eau potable et à l'hygiène est amélioré dans les zones d'intervention.

2016 | 2017 | 2018 | 2019 | 2020 | 2021 | 2022 | 2023 | 2024 | 2025



Juillet 2017 à juillet 2023 : 72 mois de mise en œuvre.
Budget : 51,2 M€, dont 50 M€ sur financement de l'UE

	Région	District	Communes
	Diana	Ambilobe	Antsaravibe, Tanambao, Marivorahona, Ankaratra / Sirama, Antsohimbondrona, Ambodibonara, Anjiabe Haut, Ampondralava, Mantaly, Ambilobe, Ambakirano, Beramanja, Ambatoben'anjavy, Antanabe / Tanabe, Manambato
	Sava	Vohemar	Ampondra, Nosibe, Daraina
		Sambava	Farahalana
Analan-jirofo	Antalaha	Ampohibe, Ambohitralanana	
	Soanierana Ivongo	Manompana, Antanifotsy, Soanierana Ivongo	
	Fenerive Est	Ampasimbe, Manantsantrana, Ampasina, Maningoro	



Note: une partie importante des activités de l'OS 2 dans la Diana est mise en œuvre par la GIZ via le « *Projet de Développement des chaînes de valeur agricoles et forestières dans la région DIANA* » (AFAFI-Nord-AF), composante du PAGE-GIZ dans le District d'Ambilobe (8 M€ UE + 1,2 M€ BMZ).

Rendez-vous dans les prochaines éditions pour plus de détails sur ces composantes ainsi que sur d'autres aspects du Programme AFAFI-Nord.

Contacts :

• Bureau d'Appui à la Coopération Extérieure (BACE, MEF) : info@bace.mg, Tél : 020 22 244 42 – 020 22 274 52

• Unité de Gestion du Programme AFAFI-Nord : ucgp.afafinord@gmail.com



Ministère de l'Economie
et des Finances

PROGRAMME D'APPUI AU FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE ET AUX FILIÈRES INCLUSIVES AUTOUR D'ANTANANARIVO MADAGASCAR

2019 2020 2021 | 2022 | 2023 | 2024 2025 2026

60 mois de mise en œuvre

CLOTURE (24 mois)



Fin août 2019 à fin août 2024 : 60 mois de mise en œuvre.

Budget : 12 M€

Zones d'intervention : 50 communes des Régions Analamanga, Itasy et Alaotra-Mangoro.

Composantes principales du Programme AFAFI-Centre :

- (1) **Accroissement de la production/productivité et de la qualité des filières ciblées** : renforcement des acquis techniques et organisationnels des producteurs, amélioration de l'alimentation et de l'hygiène des élevages, amélioration des races (stations de monte naturelle et insémination artificielle), formation d'agents communautaires de santé animale et de paysans relais vaccinateurs; promotion de l'agro-écologie et de systèmes participatifs de garantie, extension de l'intervention rizipiscicole, développement d'un réseau d'aleviculteurs-grossisseurs-clients; renforcement des capacités des reboiseurs sur des techniques améliorées d'entretien, de gestion et d'exploitation des plantations, soutien à la production de plants en pépinière, aménagement sylvicole, généralisation des techniques améliorées de carbonisation, production de foyers améliorés
- (2) **Renforcement de la structuration et de la capacité de commercialisation des producteurs via une meilleure labellisation de leurs produits et un accès aux marchés amélioré** : déploiement d'organisations de producteurs, amélioration de l'accès aux intrants de production et aux marchés agricoles, diffusion de systèmes d'information des marchés, promotion d'une approche qualité via des cahiers des charges, la facilitation des certifications des producteurs, la labellisation des produits et un système de contrôle, création de dispositifs de vente fixes et mobiles supplémentaires, amélioration des techniques de transformation, de stockage et de conservation, liens avec le secteur agro-industriel pour renforcer les actions de valorisation des produits et leur assurer de nouveaux débouchés commerciaux.
- (3) **Amélioration de la gouvernance territoriale communale et de la sécurisation foncière des producteurs** via la formation des responsables communaux sur la gestion foncière décentralisée, la fiscalité foncière et l'aménagement des territoires communaux,

Objectif Général : (impact) Améliorer durablement les revenus des ménages ruraux et de leur sécurité alimentaire et nutritionnelle, en particulier celle des femmes et des enfants, dans un souci de préservation de l'environnement naturel dans la zone périurbaine d'Antananarivo.

Objectifs Spécifiques :

OS1 : (effet) - Intensifier et diversifier de façon durable et inclusive la production de filières cibles : maraîchage, aviculture et arboriculture, lait, rizipisciculture, bois-énergie.

OS2 : (effet) - Renforcer la commercialisation de produits respectueux des normes agro-écologiques, de qualité et d'hygiène standards, y inclus des produits alimentaires riches en nutriments.

OS3 : (effet) - Sécuriser durablement les investissements dans les secteurs agricole et bois-énergie.

une amélioration des capacités et des stratégies de recouvrement de la fiscalité foncière grâce à un accompagnement technique et des appuis matériels, élaboration de Schémas d'Aménagement Communal articulés aux activités de sécurisation foncière, renforcement du modèle économique des guichets fonciers et soutien à une sécurisation foncière des producteurs accrue à travers un appui à des opérations combinées de certification foncière pour sécuriser les producteurs et de recensement parcellaire pour accroître l'assiette de l'impôt foncier.

Rendez-vous dans les prochaines éditions pour plus de détails sur ces composantes ainsi que sur d'autres aspects du Programme AFAFI-Centre.



Contacts :

• Bureau d'Appui à la Coopération Extérieure (BACE, MEF) : info@bace.mg

Tél : 020 22 244 42 – 020 22 274 52

• Délégation de l'Union Européenne auprès de la République de Madagascar et de l'Union des Comores – Equipe Développement Rural :

DELEGATION-MADAGASCAR-DEV-RURAL@eeas.europa.eu



UNION EUROPEENNE
Délégation de l'Union Européenne
à Madagascar



Ministère de l'Economie
et des Finances



DE L'EAU POUR LE SUD FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Le périmètre de Finday dans le district d'Ambovombe Androy n'était plus fonctionnel depuis des années suite aux différentes catastrophes naturelles. En 2019, l'AUE Finday Miantra a demandé au Programme de réhabiliter ce périmètre pour permettre à nouveau d'irriguer les 140 Ha. DEFIS a réhabilité et construit des infrastructures dont une bêche de 215 m pour irriguer une superficie jusqu'à 260 Ha. Finday va donc produire du riz à partir de la prochaine campagne. D'autres périmètres dans le Sud totalisant 1 800 Ha font partie du programme de réhabilitation cette année comme Menakompy, Tsimanangy, Ankerakeraky, Manambaro, Maniry, Mitray, Ranobe

DEFIS développe également des systèmes d'utilisation économe de l'eau dans le SUDSud. Des essais d'utilisation de la nappe phréatique ont été réalisés. Des solutions adaptées composées de puits avec pompage, associés à des réservoirs en hauteur et reliés à un système de goutte à goutte, voire d'irrigation par aspersion. Ce système a donné des résultats encourageants sur des cultures comme le sorgho, le maïs, l'arachide, le manioc et maraîchage cette année malgré la sécheresse qui a frappé le Sud.

PROGRAMME DÉFIS : VERS LE DÉVELOPPEMENT

Financé par le FIDA, le Programme DEFIS annonce des résultats prometteurs pour les producteurs à 18 mois de son démarrage. Plusieurs actions entamées ont déjà porté leurs fruits :

- la maturité des OPR appuyées par DEFIS comme le cas de la **FILÈRE OIGNON À IHOROMBE AVEC L'OPR FIMPAO**
- la gestion efficace de l'eau face au changement climatique, notamment dans le Sud
- le partenariat établi avec des opérateurs de marché pour une meilleure productivité, comme (i) le partenariat pour le Riz à Marofarihy avec l'opérateur 3S, (ii) la fourniture de Riz blanc de 5T/mois pendant un an entre l'Union SAFIDY/BASSIN et



PARTENARIAT DEFIS/OPR FIMPAO : OIGNON DANS LA RÉGION D'IHOROMBE

La structuration des organisations de producteurs fait partie de la stratégie du FIDA pour le développement des filières. A cet effet, le programme DEFIS favorise le partenariat avec des organisations existantes. Dans la région d'Ihorombe, DEFIS, en partenariat avec l'OPR FIMPAO appuie la filière Oignon pour son développement.

Trois approches ont été mises en place afin d'appuyer les producteurs : (i) l'amélioration de la technique de production et de productivité, (ii) la Disponibilité de semences de qualité et (iii) le Projet professionnel de l'OPR financé par le FDA.

Le programme met en place des CEP ou Champs École Paysans afin de donner à un petit groupe de producteurs l'opportunité d'apprendre en pratiquant, en étant impliqués dans l'expérimentation, les discussions et la prise de décisions. C'est un moyen de vulgarisation des techniques culturales améliorées.

Parmi les Paysans Champions, NALAMY Stéphan, encadre les CEP d'oignons dans les 13 communes concernées. L'OPR lui a fourni les renforcements techniques liés à la production et au traite-

ment post récolte mais aussi la pratique du compte d'exploitation familiale. Il prévoit de produire 11T cette année contre 2T l'année dernière.

Afin de s'assurer de la disponibilité des semences de qualité pour les paysans, DEFIS a signé des contrats avec 6 producteurs multiplicateurs de semence (PMS) membres de l'OPR. 150 kg de semences sont attendus.

RASOAMANDIMBY Michel, producteur de semence, prévoit de produire 450 gobelets de grains d'oignon de variétés améliorées. Il espère avoir un chiffre d'affaire de 11 000 000 Ar avec son contrat.

Outre la convention directe avec DEFIS sur la mise en place et la gestion des CEP, la fourniture de semences et l'encadrement des paysans par ses techniciens, l'OPR FIMPAO, a aussi bénéficié d'un financement de projet professionnel via FDA/DEFIS pour la mise à l'échelle des techniques améliorées dans le CEP. Cette année, l'OPR estime une production totale de 1 400 T d'oignons composés de rouge de Tana et de violet de Galmi.



MENT INCLUSIF ET DURABLE

SODEXO, ou encore (iii) le contrat d'achat de 150 T d'arachides entre l'OPR FAHASOAVAGNE et l'opérateur « DAMER »

- les appuis spécifiques à travers le Mécanisme ciblant les vulnérables (MCV) POUR LES PAYSANS LES PLUS VULNÉRABLES.

Autant d'indicateurs qui annoncent que DEFIS est sur la bonne voie, mais il reste à transformer l'essai. Ces résultats sont le fruit de partenariats avec des entités régionales du FDA, MAEP, FOFIFA, Tranoben'ny Tantsaha, les Offices régionales de la Nutrition (ORN), les organisations paysannes régionales (OPR), les CCI, les opérateurs et prestataires régionaux.



1280 MCV POUR 22 320 BÉNÉFICIAIRES

Le MCV ou Mécanisme Ciblant les Vulnérables est une approche du FIDA mise à l'échelle par le Programme DEFIS pour soutenir les couches vulnérables par le financement des mini-projets pouvant générer des revenus. Le principe de sa mise en œuvre est fondé sur un appui au démarrage pour des filières à cycle court avec des encadrements techniques et la mise en place d'une chaîne de solidarité pour constituer un fonds revolving. Ceux qui ont bénéficié de la micro-subvention rendent à leur tour les mêmes fonds au bénéfice d'autres paysans vulnérables à la fin d'un cycle de production. En 2019, DEFIS a financé 175 MCV pour 4 000 bénéficiaires. La situation du Covid-19 ayant amplifié la situation de vulnérabilité, le programme a décidé d'augmenter le nombre de sous-projets jusqu'à 1280 MCV supplémentaires pour relancer la production. Cela dans les filières : poulet gasy, petit ruminant, pomme de terre, maraîchage, ail, oignon, maïs, riz et miel.

Des actions intégrées comme la nutrition, la construction et l'utilisation de points d'eau à usage multiple ainsi que l'éducation financière seront privilégiées afin de sortir les bénéficiaires de leur situation de précarité. Les premiers bénéficiaires du MCV sont en train de formuler leurs demandes auprès du FDA pour une extension de leurs activités.

RIZICULTURE À MAROFARIHY : DE LA CULTURE VIVRIÈRE À LA CULTURE COMMERCIALE À TRAVERS L'AGRÉGATION

Malgré l'existence d'un périmètre de 1500 Ha comme Marofarihy, la région Vatovavy Fitovinany reste déficitaire en riz. Pour changer la tendance, le programme DEFIS, en collaboration avec les acteurs locaux, la DRAEP, le FDAR, la TTMR et le FOFIFA, a initié cette année des actions pour améliorer la productivité et passer à l'agriculture contractuelle avec la mise en place de 32 Champs École Paysans (CEP) et l'appui à l'acquisition de semences certifiées de riz et d'intrants agricoles. Après la production, un contrat de vente de 80 T de paddy a été signé avec le groupe 3S à travers l'appui de la DIRCA et la CCI.

Les bénéficiaires de la collaboration ont pu constater des bénéfices et des améliorations de leurs conditions. Parmi eux, RAKOTONIAINA Fidèle, dont l'association a contractualisé 20 tonnes. Selon ce bénéficiaire, la collaboration a permis de vendre à un bien meilleur prix. De plus, pour la prochaine campagne de contre-saison, 3S financera l'achat d'engrais.

En effet, pour la prochaine campagne, un contrat sera établi entre 3S et les producteurs intéressés et ces derniers bénéficieront d'un préfinancement sous forme d'intrants, de semences certifiées et de labour mécanisé de la part du Groupe 3S, un exemple de véritable contrat d'agrégation. L'autosuffisance en riz de la région en est le principal objectif.



PROGRAMME DE SOUTIEN
AUX PÔLES DE
MICROENTREPRISES
RURALES ET AUX
ECONOMIES RÉGIONALES



3, 2 TONNES DE PRODUCTION DE MAÏS PAR HECTARE



Le projet « Voly Katsaka » initié par les programmes FORMAPROD et PROSPERER dans la région « Atsinanana » sous l'égide de la direction régionale de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche a porté ses fruits en 2019, avec plus de 3,2 tonnes produites par hectare.



Le projet « Voly Katsaka » a été initié dans le district de Vatovandri, plus précisément à « Ilaka-Est » et à « Niarovana-Caroline ». Sur 5 hectares de terrains, la production a pu atteindre plus de 3,2 tonnes par hectare en 2019, bénéficiant à 132 paysans de la région. Ce projet entre dans le volet « Autonomie agricole et alimentaire » du « velirano N°9 » du Président de la République.

Pour cette année 2020, les deux programmes initiateurs de ce projet vont élargir leurs champs de productions de 50 à 100 hectares supplémentaires et ainsi faire bénéficier le projet à plus de paysans. Egalement, les bénéficiaires ont créé l'Union des Coopératives « MIRAY » dans l'optique d'étendre davantage le projet. Selon la coordonnatrice régionale du programme

PROSPERER, « Atsinanana aura désormais sa propre production de semences cette année, si auparavant, elle devait se fournir auprès d'autres régions ». Des formations en entrepreneuriat seront également dispensées aux membres des coopératives afin que ces derniers puissent développer leurs marchés.

D'autres organismes aussi bien nationaux qu'internationaux ont participé à la mise en place et au développement de ce projet « Voly Katsaka » dans l'Atsinanana, à l'instar de la FAO et de l'ECM-LFL qui ont aidé la population dans les volets techniques et matériels. Ainsi, des formations sur la protection des plants de Maïs contre les « chenilles légionnaires » ont pu être dispensées aux paysans bénéficiaires et membres des coopératives.



FORMAPROD

À L'HEURE DE LA CAPITALISATION DES EXPERIENCES

A l'instar des autres projets financés par le FIDA, le programme FORMAPROD a aussi intégré le volet Gestion de savoirs pour détecter et valoriser les expériences intéressantes lors de sa mise en œuvre. L'intérêt réside sur le fait que l'adoption des bonnes pratiques identifiées permet d'avancer plus vite et de gagner en efficacité, en écartant toute tentative de réinventer la roue. Actuellement, la capitalisation des expériences est une pratique courante au sein du programme.

Une pratique déjà Institutionnalisée

Le meilleur scénario qu'un projet puisse espérer serait de démarrer les étapes de capitalisation au moment où débutent les activités principales. Cependant chez FORMAPROD, le lancement de ce processus n'a pas pu être effectué qu'en 2017, année où un représentant de l'équipe a bénéficié des formations en la matière. Depuis, des séances de partage et de renforcement de capacités ont été réalisées à différents niveaux afin d'impliquer toutes les parties prenantes (staff du programme, partenaires, bénéficiaires). Ces efforts ont porté ses fruits et le programme a institutionnalisé la capitalisation des expériences en 2018. Dès lors, toutes les histoires à succès concernant le programme ou ses bénéficiaires doivent être analysées et documentées.



Une activité qui profite à tous

Capitaliser les expériences est une chose, partager les produits finaux en est une autre. Le premier ne sert à rien sans le second car l'objectif de cette activité est l'adoption puis la mise à l'échelle des leçons apprises en vue d'améliorer les résultats. Certes, le moyen de capitalisation à utiliser varie en fonction de l'objectif et de la cible, mais les acquis d'apprentissage de FORMAPROD durant ces deux années de pratique ont tranché sur la question : les visites d'échanges et les études thématiques ont renforcé les capacités de l'équipe intervenante, tandis que les routes d'échanges et les forums ont enrichi les jeunes. Preuve que tout le monde est gagnant dans la capitalisation des expériences.

Un partage systématique à tous les acteurs

Mise à part les échanges effectués à l'extérieur depuis, les principales réalisations de FORMAPROD en matière de capitalisation des expériences sont : quatre forums axés sur le parcours et les facteurs de réussite des jeunes installés, deux routes d'échanges sur «la formation et l'accompagnement des jeunes», une route d'échanges et de témoignage baptisée «Diaben'ny fahombiazana». A cela s'ajoutent une quinzaine d'études thématiques et une vingtaine d'émissions radio et de télévision relatant les impacts du programme. Ces différents types de capitalisation ont généré des produits finaux sous forme de documents écrits, visuels et audiovisuels, qui sont systématiquement partagés à travers les réunions, les médias, le bulletin «Soa Fianatra», le site web et la page Facebook du programme.

PROJET D'APPUI AU DEVELOPPEMENT DU MENABE ET DU MELAKY PHASE-II



Entrant dans sa phase II, le Projet d'Appui au Développement du Menabe et du Melaky (AD2M) est un projet de développement rural intégré financé par le FIDA et visant l'émergence des pôles de développement agricole qui intègrent la mise en valeur productive avec des techniques et moyens de production résilients, la sécurisation foncière, la gestion durable des ressources naturelles et l'appui à l'accès au marché.



Miel : UNE FILIÈRE RENTABLE SOUTENUE PAR AD2M II

Le miel est classé parmi les filières secondaires dans le document de conception du projet, c'est-à-dire filière qui présente de fortes potentialités mais dont le développement dépend du marché. En effet, les potentialités mellifères existent dans la zone du projet : forêt sèche, mangrove, tsingy... et la zone est encore épargnée par la maladie de la varoïse qui sévit dans d'autres zones productrices de l'île.

La mission de revue à mi-parcours de 2019 a confirmé le miel comme filière principale, c'est-à-dire à développer partout où il y a des potentialités, et sa vulgarisation est soutenue autour des zones forestières à forte potentialité mellifère autour du forêt de Tsimembo et de Bemaraha (Maintirano et d'Antsalova) dans le Melaky, autour de la forêt de Menabe Antimena pour Tsaraotana, autour de la nouvelle aire protégée de Kirindy pour les 4 communes du District de Manja et introduit sur les mangroves pour les deux régions.



Le Projet a ainsi formé 950 apiculteurs sur la conduite de l'apiculture moderne et a distribué 1.120 ruches modernes avec les accessoires. Pour la traçabilité, une codification des ruches a été réalisée par l'équipe de la DREAP Menabe. La promotion de deux fabricants de matériels apicoles a également été réalisée afin de soutenir la filière, par le biais de formations et de dotations de matériels et hangar.

Actuellement, deux opérateurs se sont positionnés pour le miel : BEEKEEPER et SENTEURS ET SAVEUR DU MONDE (SSM). Ils ont confirmé la potentialité de la zone en miel de qualité demandé à l'export, en particulier avec le jujubier et la mangrove, mais également avec le miel de forêt ; avec une possibilité d'obtention de deux récoltes annuelles.



Au mois de mai 2020, la société SSM a procédé à la première récolte de miel de jujubier d'apiculteurs appuyés par le projet dans la commune de Tsimafana dans le district de Belo sur Tsiribihina. Elle a mis à la disposition des paysans des matériels de récolte de miel tels qu'un extracteur mobile, des dispositifs de filtrations de miel et des fûts pour le stockage de produit. Au total, 20 ruches ont été récoltées et ont donné 174 litres de miel. L'opérateur a reconnu la grande qualité du miel récolté avec un taux d'humidité de 17% si la norme est de 20%.

La société a acheté les miels au prix fort de 10.000 ariary le litre avec un mode de paiement cash, au grand bonheur des apiculteurs. Une deuxième récolte est prévue et sera étendue à d'autres apiculteurs.

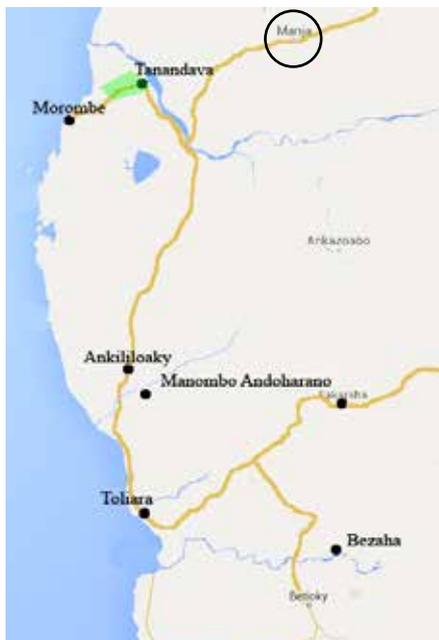
PROJET D'EXTENSION DU PÉRIMÈTRE DE BAS MANGOKY

PEPBM

ATTEINDRE L'AUTOSUFFISANCE EN RIZ

L'extension du Périmètre de Bas Mangoky aidera à atteindre une production additionnelle de 44 000 tonnes de Paddy. L'autosuffisance en Riz évoqué dans le « Velirano » du Président de la République est à dans la ligne de mire...

Le Projet intervient dans le périmètre de Bas Mangoky situé à 240 Km au Nord de la Région Atsimo Andrefana. La zone à aménager se trouve à l'Ouest des aménagements actuels. Les deux aménagements sont séparés par Kitombo qui est l'ancien lit du fleuve Mangoky. La zone d'extension est actuellement libre de toute occupation, à l'exception de quelques petites parcelles de superficies négligeables mises en valeur par quelques riverains.



AMENAGER PRÈS DE 2 900 HA CETTE ANNÉE

Aménager des nouvelles superficies pour l'irrigation et réhabiliter les superficies hydro agricoles déjà exploitées est l'un des composants du projet PEPBM.

Les travaux d'aménagement entrant dans le cadre du Projet ont une superficie totale de 3 400 ha et se trouvent dans la Région Atsimo Andrefana, dans le District de Toliara, Communes Rurales de Morombe, Ambahikily et Tanandava. Ils ont été conduits en deux tranches et sont financés conjointement par la BAD et le Gouvernement. Les travaux en cours vont permettre d'augmenter les superficies irriguées dans le périmètre de Bas Mangoky jusqu'à 8 400 ha, une fois tous les aménagements achevés. Actuellement, le projet dispose 5 000 ha cultivable en double saison, avec un rendement moyen de 4,5 tonnes/ha. Après les travaux d'extension, le projet aura donc 3 400 ha de plus dont 2 900 HA seront achevés en septembre 2020 et les autres en mai 2021.



AUGMENTER LA PRODUCTION DES SEMENCES AMÉLIORÉES, DÉVELOPPER LES RECHERCHES ET TECHNIQUES MODÈLES

L'augmentation de la production rizicole passe par des semences améliorées. Dans ce cadre le projet PEPBM projette de produire dans les 40 tonnes de semences améliorées cette année...

Le PEPBM soutient actuellement 12 GPS dans la production des semences certifiées des nouvelles variétés de riz plus productives et tolérantes aux changements climatiques qui ont été sélectionnées par l'AfricaRice et le FOFIFA et homologuées par le SOC. Ces variétés, FOFIFA 187, FOFIFA 188, FOFIFA 189 et FOFIFA 190, ont un rendement en milieu réel de 6t/ha et plus, allant même à 8t/ha pour le FOFIFA 189 et un potentiel pouvant atteindre 9t/ha.

Elles ont généralement une bonne résistance aux insectes et maladies, néanmoins avec un cycle de 120 à 133 jours à la semi-maturité. Les quatre variétés ont toutes des graines

longues (9 à 10 mm de longueur), fines (2.7 à 3 mm de largeur), et présentent de bonnes qualités culinaires, préférées par les consommateurs surtout dans les milieux urbains.

L'objectif de cette production est de couvrir, à plus ou moins long terme, avec les semences certifiées de ces variétés tout le périmètre de Bas Mangoky, ce qui peut s'étendre dans les autres périmètres de la région Sud-Ouest. L'accessibilité permettra l'augmentation de la production rizicole et contribuera par conséquent à l'atteinte de l'objectif d'autosuffisance en riz à Madagascar.

La production a été menée dans le périmètre actuel. On prévoit cependant obtenir des semences certifiées de 40 tonnes à la fin du mois de juillet 2020 et les distribuer aux nouveaux bénéficiaires du Projet à partir du mois de septembre 2020, soit après l'achèvement des travaux.



PROJERMO COLLABORE AVEC BNI MADAGASCAR POUR ACCOMPAGNER LES JEUNES ENTREPRISES AGRICOLES

Une convention de partenariat a été signée le 21 août 2020 entre la banque BNI MADAGASCAR et le Projet des Jeunes Entreprises Rurales dans le Moyen Ouest (PROJERMO), rattaché au Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage et de la Pêche et financé par la Banque Africaine de Développement (BAD). Les deux parties mettent un point d'honneur à promouvoir l'entrepreneuriat en faveur des acteurs exerçant dans le monde rural.

« Appuyer et accompagner des Jeunes Entreprises Rurales dans l'exercice de leurs activités pour promouvoir leur propre développement. » C'est dans cette vision qu'a été conclue la convention entre le PROJERMO, rattaché au Ministère de l'Agriculture et de l'Élevage et de la Pêche et financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) et BNI MADAGASCAR. Signée respectivement par M Alexandre MEY, Directeur Général de BNI MADAGASCAR et M Davida RASON, Coordonnateur National du PROJERMO, celle-ci porte notamment sur la facilitation de l'accès au crédit de 500 Jeunes Entreprises Rurales (JER). « Les entreprises localisées dans les Communes des deux régions : Bongolava et Amoron'i Mania exerçant sur toute la chaîne de valeur (Producteurs, Transformateurs, Spécialistes en commercialisation, Détaillants, Groupes de soutien tels que les Expéditeurs, Fournisseurs,...) au sein des filières riz, maïs, arachide, élevage à cycle court et autres filières jugées potentielles seront les cibles. L'objectif étant de mettre en relation les Jeunes Entreprises Rurales avec le marché et de les moderniser afin d'augmenter leur productivité et leur production, d'améliorer la qualité et la commercialisation de leurs produits, et par conséquent de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à l'accroissement de leurs revenus », explique le Coordonnateur National du PROJERMO.

Le projet domiciliera à la BNI Madagascar une enveloppe de 10 000 000 000 Ariary (Dix Milliards Ariary), décaissable par tranche selon les résultats et les besoins du projet, selon le premier responsable.

L'ambition du projet s'accorde parfaitement avec la politique d'inclusion financière et les expertises de BNI MADAGASCAR en matière de financement agricole et d'accompagnement de jeunes entreprises. « BNI MADAGASCAR mettra en œuvre son

expérience ainsi que son savoir-faire pour assister les entreprises rurales dans les diverses démarches liées au développement de leurs activités. Nos solutions bancaires seront davantage adaptées à leurs besoins. Toutes les JER qui souhaitent ouvrir un compte à la BNI MADAGASCAR et jouir de nos services de banque au quotidien et de banque digitale bénéficieront de conditions préférentielles. Les entreprises rurales éligibles au projet et sélectionnées jusqu'au 31 Décembre 2021, pourraient faire une demande de prêt à court ou moyen terme, pour le financement de leur projet avec un taux préférentiel annuel de 9,5% », rassure M Alexandre MEY, Directeur Général de BNI MADAGASCAR.

Il a souligné la participation active de la Plateforme intégrée des PME de la BNI MADAGASCAR dans le cadre de ce partenariat. « Cela va se traduire par l'appui stratégique de l'Unité de Mise en Œuvre du PROJERMO, notamment par la planification et la réalisation des activités de formation des JER en matière d'éducation financière et de renforcement de capacités techniques, afin de mieux gérer leur performance globale et leur crédit en particulier », explique Madame Hanta RAKOTOVAO, Responsable de la Plateforme Intégrée des PME de BNI MADAGASCAR.

A travers toujours cette plateforme, la première banque malagasy participera également aux différentes étapes de sélection des projets à financer dans le cadre du PROJERMO, à la validation des modèles économiques et la finalisation des business plans. De son côté, « le PROJERMO accompagnera BNI MADAGASCAR, entre autres, dans la sensibilisation des Jeunes Entreprises Rurales et facilitera leur identification dans les zones concernées. Il accompagnera également la banque dans l'allègement des différentes démarches administratives », selon M Davida RASON.



Faut-il rappeler qu'à part les entreprises rurales légalement constituées, les entreprises en activité dont leur formalisation est en cours, sont également concernées par le Projet des Jeunes Entreprises Rurales dans le Moyen Ouest. Il en est de même pour les entreprises qualifiées d'« agrégateurs » qui seront les débouchés des jeunes entreprises rurales, d'après les explications.

L'établissement de ces agrégateurs qui sont des supports logistiques mettant leurs services (mécanisation, entretien de machines, transformation, etc) au bénéfice des jeunes entreprises rurales implantées, est fortement encouragé. Ils seront également éligibles au programme.

Les équipes mobiles et les outils digitaux de la BNI Madagascar seront mis à profit pour atteindre les entreprises qui sont hors des zones des réseaux bancaires.



RECONSTITUTION DU CHEPTEL PORCIN DANS LES REGIONS DE BONGOLAVA ET D'AMORON'I MANIA

233 ménages éleveurs de porcs des communes de Belobaka, d'Ambatomainy Sud, Antsahalava et Ambohitromby (Région de Bongolava), des Communes de Mandrosonoro et d'Amborompotsy (Région Amoron'i Mania) viennent d'être dotés de 330 porcelets de 2 à 3 mois d'âge et pesant 15 à 20 kg dont 30 males et 300 femelles, de races croisées land race, large white et piétrain par le Projet Jeunes Entreprises Rurales dans le Moyen Ouest (PROJERMO) en mi-Juillet 2020.

En effet, le PROJERMO, un des projets du Ministère de l'Agriculture, l'Élevage et de la Pêche, financé par la Banque Africaine de Développement (BAD) intervient dans les deux Régions suscitées. Ce Projet a pour objectif principal de promouvoir les Jeunes Entreprises Rurales pour les mettre en relation avec le marché et de les moderniser afin d'augmenter leur productivité et leur production. Toutefois, le Projet appuie aussi les Bénéficiaires autochtones dans la construction des infrastructures hydroagricoles et des pistes, dans la promotion du système rizicole amélioré et dans l'élevage à cycle court.

D'après le Coordonnateur National, cette dotation des porcelets entre dans le cadre de promotion des Géniteurs améliorés pour la réalisation du Plan d'Émergence de Madagascar (PEM)

du secteur d'élevage du MAEP, notamment dans le programme de reconstitution du cheptel porcin et de la promotion de la porciculture moderne. L'appui du projet sur l'élevage porcin dans ces 02 régions porte sur l'amélioration des mesures d'hygiène, l'amélioration de l'alimentation et l'appui à la construction de porcherie.

Selon Madame RAKOTO ALSON Véronique, représentante de la Direction Générale de l'Élevage du MAEP, les races landrace et large white sont douées d'une bonne prolificité et la race piétrain augmente la qualité de la viande, mais également de bonnes capacités de croissance et d'adaptation aux conditions climatiques et d'élevage des zones concernées. D'après le Responsable de Malagasy Professionnel Élevage (MPE), fournisseur de ces porcelets, du fait de leur précocité sexuelle, les truies de ces races entrent en reproduction quand elles auront 6 à 7 mois d'âge et une truie mettra en moyenne 12 porcelets par portée et 24 porcelets par an.

A la réception de ces porcelets, les éleveurs, ont exprimé leur satisfaction car ils ont attendu depuis longtemps cette livraison qui a tardé suite à la conjoncture de Covid-19 à Madagascar, ils expriment aussi leur reconnaissance pour les infrastructures de pistes et des barrages construits par le Projet.



Monsieur RANDRIAMAHARAVO Samüel (photo), éleveur porcin à Amborompotsy témoigne qu'il a toujours élevé des porcs de race locale, en pratiquant la technique d'élevage traditionnel. Il est très reconnaissant et remercie le Projet de l'avoir accepté comme bénéficiaire. Depuis son adoption aux mesures d'hygiène et d'amélioration de la porcherie, son cheptel porcin est protégé surtout de la peste. Le porcelet qu'il a reçu est très robuste et a une croissance exceptionnelle car il lui donne une alimentation suivant la formule distribuée. A l'arrivée, il n'y avait aucun pesage mais en mi-août, il pèse 35 kg. Il espère qu'avant la fin de l'année, il aura plus de 10 porcelets à engraisser.



Léon Zazah RANDRIAMBOLOLOMANANA, Maire de la Commune rurale d'Ambatomainy Sud, District de Fenoarivobe, Région Bongolava a réitéré lors d'un entretien, que face aux conséquences causées par la pandémie entraînant la chute de prix des produits agricoles, l'arrivée de ces porcelets de race améliorée arrive à point nommé. L'élevage de ces porcelets permet de valoriser les sous-produits agricoles et est important pour redécoller les revenus agricoles des éleveurs porcins. Etant lui-même éleveur des porcins depuis plusieurs années, il est convaincu de la performance de ces races ayant de formidables qualités de reproduction, combinant avec une très forte croissance et des carcasses d'une qualité recherchée par le consommateur.



En tant que Pôle de Croissance, le PICAS a pour objectif de constituer une plateforme d'activités agro-industrielles rentables de production, de transformation et de commercialisation susceptible de contribuer à l'atteinte des objectifs de développement de Madagascar tout en faisant prospérer l'investissement privé grâce à un partenariat public-privé efficient. Il s'agit de promouvoir le développement de zones de compétitivité agro-industrielles orientées vers le marché afin d'aider Madagascar à atteindre l'autosuffisance alimentaire, à renforcer les opportunités de création d'emplois stables et à devenir exportateur de denrées alimentaires. PICAS s'inscrit dans un cadre majeur de transformation de l'Agriculture Malgache afin d'attirer une transformation de l'Agriculture.

Le projet est en phase d'étude de faisabilité technique et stratégique. La prochaine étape consiste entre autres, pour le semestre suivant, en la validation de son rapport d'avant-projet sommaire incluant notamment les variantes de conception des aménagements et ouvrages retenus. Dans cette perspective sont programmés la construction de barrage, le transfert d'eau, les aménagements Hydroagricoles, les nouvelles technologies en matière d'irrigation, l'Agriculture à grande échelle, la transformation agricole et l'industrialisation agricole à travers la mise en place de parc agro-industriel. Pour promouvoir le développement du pôle auprès des investisseurs privés, les responsables du projet envisagent d'organiser un forum, lequel étant conditionné par la validation d'études de faisabilité technique et stratégique.

Parmi les principales réalisations du projet figurent l'élaboration du Schéma Directeur d'Aménagement (SDA), l'élaboration d'un

DÉVELOPPEMENT DE L'AGRO-INDUSTRIELLE

Le Projet « Pôle Intégré de Croissance Agro-industrielle dans le Sud » de Madagascar adopte la stratégie agropôle conduite par de nombreux pays africains avec un soutien technique et financier de la BAD.



Master Plan pour le développement d'un Parc Agro-industriel et de centre d'Aggrégation et un avant-projet sommaire. Le SDA a été bâti sur les résultats du diagnostic bilan de la zone d'étude qui a permis de cerner la problématique des productions, la problématique des infrastructures et des équipements, la problématique environnementale et les questions transversales comme le foncier, le genre, la participation locale. Ce SDA de la zone de production doit par la suite être intégré aux masters plans du parc agroindustriel et du centre d'aggrégation prévus pour être réalisés respectivement à Taolagnaro et à Ambovombe, pour constituer le SDA global du PICAS.

Sur la base de son Schéma directeur d'aménagement, le projet mènera les études d'avant-projet sommaire des infrastructures publiques identifiées. L'APS permettra de définir les aménagements structuraux à développer sur fonds publics le long

des chaînes de valeur prioritaires, de prévoir des synergies avec les projets d'investissements publics existants ou en cours, d'exploiter les sources d'informations disponibles pour disposer d'informations de base nécessaires aux choix des sites d'infrastructure ; de recueillir les données complémentaires nécessaires au dimensionnement des infrastructures et ouvrages et à la formulation du projet : fonds topographiques aux échelles suffisantes avec profils en long et en travers, carte d'aptitude culturelles et de fertilité des sols, enquêtes socio-économiques, études hydrologiques et hydrogéologiques ; de faire l'état des lieux de l'occupation de l'espace, la caractérisation du milieu physique et humain, et mener les études d'impact environnementale et sociale des infrastructures publiques et produire les plans de gestion environnementale et sociale, les plans de réinstallation des populations ; et les plans de gestion des pestes et pesticides.



PROJET DE CROISSANCE AGRICOLE ET DE SÉCURISATION FONCIÈRE



Des actions concrètes ont été menées par le projet CASEF dans la Commune rurale d'Andondabe pour sauver le litchi malagasy. En effet, une forte dégradation de la qualité des produits agricoles de Madagascar destinés à l'exportation a été constatée ces dernières décennies. Cette mauvaise qualité a même impacté la campagne 2019 en faisant régresser le quota du litchi malagasy de 10% sur le marché des Pays de l'Union Européenne alors que Madagascar devrait rester le premier fournisseur de litchi pour ces pays. La situation s'est empirée à cause des irrégularités de l'offre entraînant par la suite une baisse même de la part de marché de la Grande île sur le plan international.

Les résultats de l'action sont encourageants

- 15 Animateurs Qualité formés sur les exigences de qualité et l'hygiène au niveau des fokontany ;
- 8 Responsables Qualité formés sur les exigences de qualité et l'hygiène au niveau des points de collecte ;
- 91,6 tonnes de litchis triés d'Andondabe ont été achetées par des collecteurs mandatés par les 2 exportateurs impliqués (FALY EXPORT et TROPICAL FRUIT) et acheminés à leur centre de soufrage et de conditionnement pour être exportés par bateau ;
- le litchi trié dégage un surplus de revenu de 100 AR/ kg pour les producteurs par rapport à la pratique conventionnelle ;



LITCHI MALAGASY CASEF À LA RESCOUSSE

Face à cette situation qui risque de faire perdre la place de Madagascar sur le marché international du litchi, une action pilote a été initiée par le Projet CASEF, à la demande des exportateurs certifiés Global GAP et des producteurs et de la Commune d'Andondabe.



Fil d'attente de paysans au niveau du hangar de triage d'Andondabe



Mesure du calibre moyen par les contrôleurs qualité en utilisant des jauges et pieds à coulisse



Réception des litchis à la station de Faly Export

Cette localité a été choisie compte tenu de la qualité réputée de sa production qui répond aux exigences du marché international et en raison de son microclimat qui favorise la précocité de la maturité du fruit.

Ainsi lors de la campagne d'exportation du litchi soufré vers l'Europe en 2019, des actions en vue d' (i) améliorer le calibre à > 32 mm, (ii) homogénéiser la couleur (iii), maintenir le goût exceptionnel des litchis de Madagascar, ont été menées sans oublier la réhabilitation de la piste reliant Andondabe à la RN 5.

Concrètement, les litchis provenant de 201 producteurs, issus de 15 fokontany de la Commune Rurale d'Andondabe (District Tamatave II - Région Antsinanana), ont fait

l'objet d'une opération de tri et de contrôle par les Animateurs et Responsables Qualité. D'autres actions comme la création de nouveaux vergers de litchi et la formation à l'entretien (taille, fertilisation et arrosage), en vue de rajeunir les plantes ont été également réalisées.

Autant d'initiatives que CASEF compte rééditer cette année et ce, en collaboration avec les exportateurs membres du GEL.

Grâce à ces actions menées par le projet CASEF le litchi de Madagascar devrait retrouver sa compétitivité face à celui de la Réunion, de l'Afrique du sud ou du Mozambique et même, grignoter leur part de marché en Europe.



L'Ambassadeur de l'Union
Européenne à Madagascar



Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Élevage et de la Pêche



Antananarivo, 9 juillet 2020. La Collaboration entre l'Union Européenne et l'Etat Malagasy se renforce à travers la signature du Projet FANDROSO

L'Union Européenne est un partenaire de longue date de l'Etat Malagasy dans le cadre de l'Appui aux Producteurs. A travers le Programme de Renforcement Institutionnel vers le Développement de la Résilience Agricole (Programme RINDRA), mis en œuvre aux seins du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche et du Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, l'UE réitère sa volonté à accompagner la Politique sectorielle Agricole du Gouvernement Malagasy.

Le 9 juillet 2020, le Fonds de Développement Agricole (FDA) du MAEP et la Délégation de l'Union Européenne à Madagascar, ont signé une convention de subvention portant sur le Projet FANDROSO : Financement des Appuis Normalisés pour le Développement et le Renforcement des Organisations de producteurs afin de faciliter l'accès aux Services agricoles et d'œuvrer à la modernisation de l'agriculture.

Mis en œuvre sous la composante 2 du Programme RINDRA, ce projet vise l'augmentation de la productivité, la production et des revenus des producteurs et organisations de producteurs dans les secteurs Agriculture, Élevage et Pêche. D'une enveloppe de 20 526 315 Euros dont 19 500 000 Euros de l'UE et 1 026 315 Euros de l'État Malagasy, il interviendra dans les 22 régions de Madagascar durant 36 mois. Le projet intervient à un moment crucial en ces moments de crise face à la pandémie COVID-19. Les appuis aux producteurs et aux ménages de plus

en plus vulnérables face à la crise sanitaire sont vitaux, comme le révèle le récent rapport de l'INSTAT (Impact de la covid-19 sur les conditions de vie des ménages – juillet 2020).

L'Ambassadeur de l'Union Européenne à Madagascar Giovanni DI GIROLAMO se dit satisfait de cette étape importante dans la coopération avec Madagascar : « le chemin de préparation a demandé un grand travail mais aujourd'hui nous sommes fiers de mieux encore concrétiser nos appuis au développement rural. Espérons que cet appui soulagera de manière structurelle les bénéficiaires exposés aux nombreuses contraintes de la crise sanitaire ».

Monsieur le Ministre de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche, Lucien RANARIVELO, souligne pour sa part l'importance de l'appui de la Communauté internationale face aux lourdes menaces de crise alimentaire et économique qui pèsent sur le pays en ce contexte difficile de COVID-19 : « Madagascar, à l'instar des autres pays africains, a mis en place ses mesures afin de juguler la pandémie et soutenir les secteurs sociaux et productifs en vue d'un relèvement économique. La priorité nationale consiste en une mise en œuvre rapide de ces mesures ».

Environ 4 000 projets de qualité seront financés, bénéficiant à 250 000 Exploitants Agricoles Familiaux dont 50% de femmes et 40% de jeunes. Par ailleurs, six (06) nouvelles antennes régionales du FDA seront ouvertes et opérationnelles (DIANA, SAVA, Betsiboka, Sofia, Bongolava et Boeny) cette année.

PARTENARIAT UE-FDA :

2009-2015 : Appui à l'accès aux services aux producteurs, via « FRDA »

Montant de financement : 40 milliards d'Ariary dont 69% de financement de l'UE (soit 27,4 milliards d'Ariary)

2016 : Appui Institutionnel pour l'Opérationnalisation du FDA

2020-2023 : Projet FANDROSO

FANDROSO EN BREF:

OBJECTIF GÉNÉRAL : Augmentation de la productivité, la production et les revenus des producteurs dans les secteurs Agriculture, Élevage et Pêche de manière durable, sur tout le territoire national.

OBJECTIF SPÉCIFIQUE : Financement de projets de qualité, portés par les producteurs (hommes, femmes, jeunes), en répondant à leurs besoins dans les secteurs Agriculture, Élevage et Pêche.

CIBLES : Producteurs, Organisation de producteurs

ZONE D'INTERVENTION : 22 régions - **DURÉE** : 36 mois

FINANCEMENT : **Montant total** : 20 526 315 Euros

Union Européenne : 19 500 000 Euros / **Etat Malagasy** : 1 026 315 Euros.

RÉSULTATS ATTENDUS : - 250 000 exploitants familiaux bénéficiaires dont 50% femmes et 40% jeunes - Près de 4 000 projets financés - Ouverture de 06 nouvelles antennes régionales.



Photos PAPRIZ

115 119 PAYSANS INTERESSES

Le Projet d'Amélioration de la Productivité Rizicole et de Gestion de Bassins-versants et Périmètres Irrigués (PAPRIZ Phase2), a pour objectif global l'augmentation de la production rizicole de 550 000 Tonnes par rapport à la production de 2015.

Le Projet d'Amélioration de la Productivité Rizicole, de Gestion de Bassins Versants et Périmètres Irrigués, PAPRIZ 2 qui commencé en 2015 prendra fin en Novembre 2020. Le PAPRIZ 2, est un projet de coopération technique entre le Gouvernement du Japon par le biais de la JICA, Japan International Coopération Agency et le Gouvernement Malagasy par le Ministère de l'Agriculture de l'Élevage

et de la Pêche, MAEP. Le projet a pour vocation d'augmenter le rendement rizicole des riziculteurs d'au moins une tonne par hectare. Il cible à cet effet les paysans collaborateurs dans les 11 régions d'interventions (voir tableau).

La mise en place de l'Unité Centrale du Projet PAPRIZ 2 composée d'homologues Malagasy au sein du MAEP a permis de réaliser les objectifs du Projet. Ainsi le système de qualification des Maîtres Formateurs (MF), des PAPRIZ Formateurs (PAP-F) et les Paysans Formateurs (PF) est opérationnel. Depuis, 42 Maîtres Formateurs sont actifs. Ils sont responsables de l'élaboration des plans annuels de vulgarisation et de gestion des activités au niveau des 11 Régions d'intervention. A cela s'ajoute 243 PAP F qui collaborent avec les 1600 PF dans 399 périmètres d'irrigation ciblés par le projet.

Pour la saison 2019-2020, 57 585 paysans ont participé aux formations sur le paquet technique standard PAPRIZ 2. Au total, depuis 2016, le nombre des participants intéressés par cette technique est de 115 119. Par cette technique la moyenne du rendement est plus de 5 tonnes à l'hectare avec une moyenne du bénéfice net de 2 500 000 Ariary à l'hectare.

Les activités de gestion de bassins versants et périmètres irrigués sont mis en œuvre dans les régions d'intervention du Projet. Des formations en fabrication de foyers améliorés appelés KAMADO et le reboisement sont exécutées pour atténuer l'impact de la dégradation de l'environnement en amont des périmètres irrigués.

RÉGION	NB PARTICIPANT	RENDEMENT	BÉNÉFICE	COÛT/KG
Alaotra Mangoro	6 854	6.32 t/ha	4,763,965 Ar/ha	381 Ar/kg
Analamanga	10 495	5.85 t/ha	3,253,650 Ar/ha	521 Ar/kg
Bongolava	5 303	5.26 t/ha	2,792,980 Ar/ha	361 Ar/kg
Itasy	7 587	6.19 t/ha	3,273,075 Ar/ha	383 Ar/kg
Vakinankaratra	10 984	4.76 t/ha	en cours	en cours
Amoron'i Mania	6 475	5.49 t/ha	3,176,760 Ar/ha	542 Ar/kg
Analanjirifo	1 520	4.26 t/ha	1,426,050 Ar/ha	805 Ar/kg
Atsinanana	1 833	5.05 t/ha	2,444,460 Ar/ha	698 Ar/kg
Betsiboka	841	6.13 t/ha	3,133,025 Ar/ha	508 Ar/kg
Boeny	2 590	5.01 t/ha*	1,914,670 Ar/ha*	470 Ar/kg*
Menabe	3 103	5.26 t/ha	3,137,380 Ar/ha	424 Ar/kg

SAISON CULTURALE	NB PARTICIPANT
saïson 2016-2017	2 066
saïson 2017-2018	15 992
saïson 2018-2019	39 476
saïson 2019-2020	57 585
TOTAL de 4 saisons	115 119



*saïson 2019 / source PAPRIZ

PROGRAMME DE LUTTE ANTI - ÉROSIVE



Le Programme de Lutte antiérosive appuie les communautés villageoises à la protection des bassins versants contre l'érosion. Cofinancé par la République Fédérale d'Allemagne à travers la Kreditanstalt für Wiederaufbau (KfW) et le Gouvernement Malagasy, il est mis en œuvre sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche.

Objectifs du PLAE

Le Programme de Lutte antiérosive comprend deux phases, PLAE IV et PLAE V, mises en œuvre simultanément depuis octobre 2019 jusqu'en juin 2021.

PLAE IV

Dans les régions sélectionnées et sur la base d'une sécurisation foncière et des droits d'usage, les petits exploitants organisés en groupements gèrent des initiatives de reboisement à vocation énergétique et des mesures antiérosives d'une manière rationnelle et durable.

PLAE V

Dans les zones d'intervention, l'aménagement durable des sols contribue à l'initiative AFR100 / Restauration des Paysages et des Forêts (RPF) et à la production durable de bois (surtout bois énergie).



Pépinière pour forêt communale, Mahatsinjo-Maevatanana, décembre 2019



Pépinière pour forêt communale, Marosakoa-Marovoay, décembre 2019



Pépinière pour forêt communale, Ankazomborona-Marovoay, décembre 2019

Résultats attendus

PLAE IV	PLAE V
R1 : Des reboisements villageois individuel (RVI) aux fins énergétiques sont établis et gérés de façon rationnelle et durable par des groupements	R1 : Des sols dégradés sont reboisés avec approches RVI/ Privé (Reboisement villageois Individuel)
R2 : Des mesures de lutte antiérosives (LAE) appropriées sont appliquées par les exploitants sur des sites sensibles à l'érosion	R2 : Des forêts communales sont établies sur des sols dégradés dans les communes pilotes (Reboisement et protection des forêts communales)
R3 : La rentabilisation des investissements (R1) et (R2) est assurée par la sécurisation foncière.	R3 : Des méthodes agroforestières et des mesures antiérosives sont établies dans des terres dégradantes (Agroforesterie)
R4 : Les structures socio-organisationnelles pour la réalisation des investissements et leur gestion sont opérationnelles.	R4 : Des zones de pâturage sont améliorées pour un élevage sédentaire et durable (Pâturage durable)
	R5 : La sécurisation foncière des parcelles mises en valeur est assurée (Sécurisation foncière).



Préparation du sol en labour mécanisé pour la forêt communale, Maherivaratra-Ambanja, mars 2020

Réalisations 2ème semestre 2019

Le dernier trimestre de l'année 2019 marque la période de production des plants et la préparation des sols pour les deux phases du PLAE dans le cadre de la campagne de reboisement 2019-2020.

PLAE IV a atteint un taux de réalisation de 99,5% de l'objectif...

Au total 6.056.046 plants ont été produits dans sept régions d'intervention. Pour le Reboisement Villageois Individuel (RVI), le PLAE IV a atteint un taux



Passage à boeuf du lac collinaire, Anahidrano-Antsohiy, octobre 2019



Sécurisation foncière, Beandrarezona-Bealanana, octobre 2019



Vétiver, Ivony-Ambositra, octobre 2019

Lancement officiel du PLAE V

La restauration des paysages forestiers dans les bassins versants garantit la protection des zones vulnérables à la dégradation et à l'érosion des sols. C'est dans ce contexte que le **Programme de Lutte Antiérosive** intervient dans la phase V de son financement, par le biais de la **lutte anti-érosive** et de **gestion de forêts durable**.

Lancé officiellement le 20 février 2020 à Antananarivo, le PLAE V intervient dans six (6) communes des Régions Betsiboka, Boeny et Diana.

Le Projet participe à l'objectif de Madagascar de restaurer 4 millions d'hectares de paysage et de forêts dans le cadre de l'AFR 100. Ce programme répond également à la politique générale de l'État Malagasy qui vise une reforestation de 40.000 ha par an jusqu'en 2023.



Plantation campagne 2018-2019, Mahatsinjo-Maevatanana, mars 2020



Préparation du sol en labour mécanisé pour la forêt communale, Ankazomborona-Marovoay, mars 2020



Captage tête de sources dans le bassin versant B2, Anahidrano-Antsohiy, octobre 2019



Tête de réseau d'irrigation du barrage B2, Anahidrano-Antsohiy, octobre 2019

de réalisation de 99,5%, contre 64,2 % pour le PLAE V. La forêt communale est une des composantes de la cinquième phase du PLAE et dont la production de plant a atteint les 62,9 %.

... 64,2 % ont été faits pour le PLAE V

Les actions de préparation du sol ont été réalisées sur une superficie de 1.830 ha au dernier trimestre 2019. Au total, au second semestre 2019, une surface de 397 ha a été aménagée avec des mesures biologiques et mécaniques.



Zone d'intervention PLAE

PLAE IV / GFA

PLAE V / AHT GROUP AG
Management & Engineering

Coordination nationale PLAE

Enceinte BVPI - En face de la direction du Genie Rural

Route de Nanisàna - 101 Antananarivo

Tél: (+261) 24 743 85



UN FONDS DESTINÉ À L'ÉLEVAGE

A ce titre, le FEL appuie notamment le secteur à préserver son statut indemne en ce qui concerne certaines maladies et à maîtriser leur propagation. Madagascar a pu à nouveau obtenir son statut de membre indemne de peste des petits ruminants, décision adoptée en mai 2020 par l'Assemblée mondiale des Délégués de l'OIE et conformément aux dispositions du chapitre 14.7. du Code terrestre.

Le FEL est également un outil indispensable en matière de gestion d'urgence sanitaire. Ce fonds est constamment mis en alerte et se doit de réagir promptement face à une poussée brutale des maladies et des épidémies qui représentent un danger pour le cheptel et pour les consommateurs.

Ces actions de gestion d'urgences sont mises en place en collaboration avec la Direction Générale de l'Élevage et notamment la Direction des Services Vétérinaire. Malgré l'imprévisibilité des poussées épidémiques et les impacts du changement climatique, le MAEP, à travers le FEL et les projets/programmes, a pu faire face à trois menaces majeures

- la poussée soudaine de peste porcine dans la Région DIANA, plus précisément à Ambilobe, qui a nécessité l'envoi immédiat de 100kg de désinfectant (VIRKON) et de 20 pulvérisateurs à la DRAEP DIANA par le biais de l'équipe de la Direction des Services Vétérinaires qui a également effectué les formations nécessaires pour maîtriser la maladie et diminuer la mortalité porcine.

- Le risque élevé de mortalité du cheptel bovin dû au manque d'eau et de fourrages dans le Sud de Madagascar, notamment dans les Régions Anosy et Androy. Le MAEP par le biais du FEL a mis en œuvre un projet afin de doter les communes d'Elanja, Sampona, Faux-cap, Ikopaka, Maroalimainty et Maroalimoty des districts d'Ambovombe et de Betroka, de produits multivitaminés, d'antibiotiques et de fongicides pour 10.000 têtes de bovins.

- Et enfin, la maîtrise d'un foyer de charbon symptomatique à Beroroho, dans le Sud de Madagascar avec l'envoi de 30 000 doses de vaccins (BICHAR) pour le cheptel bovin.





Ambilobe LUTTE CONTRE LA PESTE PORCINE AFRICAINE



Des actions pour diminuer la mortalité porcine ont été menées dans le district d'Ambilobe. Cette lutte contre la Peste Porcine Africaine est menée par le MAEP

Ces actions se résument à des dotations en produit désinfectant (10 boîtes de 10 kg de VIRKON) et vingt (20) pulvérisateurs dans le cadre de la lutte contre la Peste Porcine Africaine (PPA). Le projet est entièrement financé par le Fonds de l'Élevage (FEL). Le ministère de l'Agriculture et de l'élevage a observé des actions urgentes à faire dans le Nord suite à l'apparition de la PPA surtout dans le district d'Ambilobe. Les matériels et produits ont été remis à la DRAEP DIANA par l'équipe de la DSV qui a effectué les formations.

ANOSY ET ANDROY LUTTE CONTRE LA MORTALITE DE CHEPTEL BOVIN

Le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche par le biais du Fonds de l'Élevage FEL a mis en place des projets dans les Régions Anosy et Androy.

Le projet couvre les communes d'Elanja, de Sampona, de Faux-cap, d'Ikopaka, de Maroalimainty et de Maroalimpoty dans les districts d'Ambovombe et de Betroka. Le projet a pour objet de doter ces communes de fournitures de produits multivitaminés, d'Antibiotiques et de fongicides

pour 10.000 têtes de bovins. Le Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche a en effet observé dès que des actions urgentes doivent être menées dans le Sud dans le secteur de l'élevage surtout. Le cheptel bovin dans ces régions est en très mauvais état et également menacé.

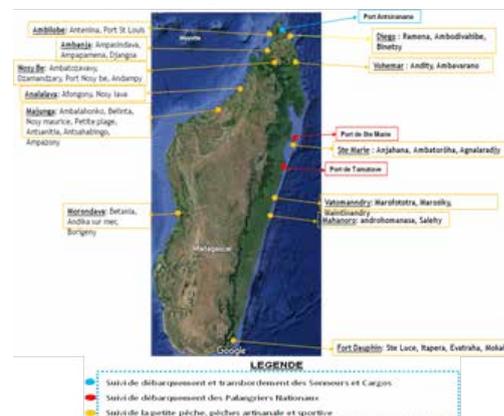
Le risque élevé de mortalité dus au manque d'eau et de fourrages est très grande. Les médicaments ont été remis au niveau des DRAEP par l'équipe de la DSV.





L'USTA est un projet rattaché à la Direction Générale de la Pêche et Aquaculture de Madagascar. Afin de répondre aux nouveaux défis, entre autres l'avènement du système Taux Autorisés de Capture (TAC) et quota ou encore les résolutions de partenaires régionaux tels que la Commission des Thons de l'Océan Indien (CTOI), l'USTA a été restructurée en 2012. Dorénavant, elle est régie par le statut d'Etablissement Public à caractère Administratif (EPA) et entend consolider le système statistique thonier dans l'ensemble des eaux malagasy.

Zones d'intervention



L'USTA est le premier EPN DÉCENTRALISÉ (créée en 1992) destiné à la gestion de proximité des ressources marines à Madagascar. Son implantation à Antsiranana est stratégiquement liée à une plus grande concentration des thons au Nord du Canal de Mozambique et l'implantation de la première et la plus grande usine de conserverie de thon dans l'Ouest de l'Océan Indien. Par ailleurs, le port d'Antsiranana est actuellement le premier port de débarquement des navires thoniers industriels ciblant les thons.

Objectif

L'objectif global de cet établissement est de consolider le système statistique de pêche thonière dans l'ensemble des eaux de Madagascar en vue de contribuer à la gestion rationnelle et transparente des ressources thonières.

Missions

- Renforcer les capacités de Madagascar à répondre aux obligations statutaires concernant la fourniture des données statistiques aux instances régionales et internationales telles que : FAO, CTOI, IRD, COI...
- Aider l'administration en charge de la pêche à gérer l'effort de pêche acceptable à partir des données statistiques communiquées afin d'éviter la surexploitation des thons dans nos eaux.

Activités

- Suivi des captures des thons et des espèces assimilées issues de toutes les catégories de pêche dans les eaux Malagasy.
- Soumission de statistiques agrégées à la lumière des formats voulus par les décideurs ou les institutions de recherche.

- Représentation de Madagascar aux réunions annuelles de la Commission Thonière de l'Océan Indien dans le cadre de la gestion et de la conservation des ressources thonières et les espèces assimilées de l'Océan Indien.
- Mise à la disposition du Ministère de données statistiques nécessaires aux négociations relatives à l'octroi des licences de pêche ou aux accords de pêche .
- Élaboration et mise en œuvre des programmes inscrits dans l'appui sectoriel financés par l'UE dans le cadre de l'accord de pêche.

Bénéficiaires

- Le Ministère en charge de la Pêche, les Directions régionales, les Sociétés Privées, la CTOI, l'UE, l'IRD, les Universités de Madagascar.





Centre de Surveillance des Pêches : UNE NOUVELLE ANTENNE S'OUVRE À NOSY BE

Afin de lui permettre de mener à bien sa mission, le Projet SWIOFish2 a doté d'une vedette rapide, baptisée « Antendromaso » cette nouvelle antenne du CSP à Nosy Be dont le personnel comprend 05 agents avec parmi eux 02 Inspecteurs des pêches Titulaires, 2 Agents Inspecteurs des Pêches stagiaires et 1 motoriste. Dans la lignée de la mission dévolue au CSP, cette équipe a, entre autres, pour tâches d'assurer dans sa zone de compétence la protection et la conservation des ressources halieutiques et aquacoles ainsi que le contrôle et la surveillance des différentes activités de pêches et de veiller au respect des dispositions législatives et réglementaires des navires et des opérateurs des secteurs de la pêche et de l'aquaculture.

Selon le Directeur Général de la Pêche et de l'Aquaculture du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (MAEP), le Docteur BEMANAJA Etienne, la mise en place de cette nouvelle antenne du CSP à Nosy Be relève de la priorité du Ministère. En effet, toujours selon lui, cette zone est particulièrement en danger en raison des activités illicites des opérateurs et pêcheurs qui n'hésitent pas à enfreindre les lois et textes en vigueur au risque de tarir les richesses halieutiques de la région. A terme, l'objectif est d'ancrer dans la pratique des pêcheurs

Le Centre de Surveillance des Pêches étend son réseau avec la mise en place d'une nouvelle antenne à Nosy Be, inaugurée le 22 juin 2020. Derrière cette initiative se profile une volonté bien affichée du CSP de se renforcer afin de mieux faire face aux défis imposés par les pratiques illicites de certains acteurs du secteur. Des pratiques qui, à terme, risquent de compromettre la pérennisation des ressources halieutiques du pays et d'empêcher toute gestion saine et de tout développement durable des pêcheries.



locaux le concept de pêche responsable et respectueuse de l'environnement et ce, dans la continuité de la vision du Président de la République du Plan Émergence de Madagascar et relative à la protection de la biodiversité et de la gestion des ressources naturelles.

Depuis son opérationnalisation, l'antenne du CSP à Nosy Be a mené à bien ses premières interventions avec la vedette rapide « Antendromaso ». Parmi elles, une mission maritime menée durant la semaine du 30 juin 2020 ayant abouti à l'arrestation, à l'Est de Nosy Komba, de plongeurs pêcheurs de concombre de mer opérant à bord de la pirogue dénommée « Espadon » et la saisie d'engins de pêche prohibés (08 bouteilles de plongées et autres accessoires). Des résultats prometteurs quant à l'éradication future des pratiques de pêche illégale dans la zone Nord-Ouest de l'Île.

Au cours de cette même mission, l'équipe d'intervention a arraisonné un bateau dénommé « La Jeunesse 2 » à bord duquel ont été découverts 20 bouteilles de plongée et divers accessoires d'engins de pêches interdites d'utilisation. Par ailleurs, d'autres produits halieutiques ont été également saisis pour non-conformité avec les réglementations. Actuellement, les engins



de pêche prohibés ainsi que les produits confisqués poursuivent les procédures par rapport aux textes en vigueur.

A noter que sur la disponibilité des ressources naturelles à Madagascar, la Région DIANA est l'une des régions possédant de forte potentielle en ressources halieutiques. En 2019, elle a produit quelques 18 760,708 tonnes* de produits de pêche, de toutes espèces confondues. Quant aux Baies d'Ampasimbava, Tsimipaika, Ambaro et Nosy Be (Zone BATAN), l'on compte 20 617 pêcheurs* (dont 6 041 disposent déjà de cartes de pêcheur), et une flotte de 4 480 pirogues immatriculées.

Outre celle de Nosy-Be, quatre autres antennes du CSP seront encore mises en place cette année 2020.

*Source : SRPA Diana et Composante 2 Swiofish2

Le projet SWIOFish2 a pour objectif d'améliorer l'aménagement des pêcheries prioritaires au niveau régional, national et communautaire, et l'accès aux activités alternatives pour les pêcheurs cibles.



Le secteur de la pêche représente 7 % du PIB malgache et 13 % des exportations. C'est un contributeur clé à la balance des paiements du pays et fournit un demi-million d'emplois. Les ménages de pêcheurs représentent une part importante des ménages sous le seuil de pauvreté. Cependant, le secteur fait face à un double défi de sous-développement et de raréfaction des ressources, et le Gouvernement de Madagascar a requis l'appui de la Banque mondiale pour aménager le secteur pêche et augmenter de façon durable sa contribution à la réduction de la pauvreté et à l'économie nationale.

Le financement du projet a prévu d'inclure US \$ 65 millions de l'IDA, US \$ 6,4 millions

du GEF pour les Eaux internationales et US \$ 2,7 millions du PHRD.

Au premier semestre 2020, le projet a notamment réalisé avec l'Agent d'Exécution Baie d'Atongil WCS et sous la supervision et la coordination des UGL, la sensibilisation en continu sur le PAP, sur les engins prohibés, sur l'importance de la sécurité en mer au niveau des villages, ainsi que la mise à disposition de cartes de pêcheurs et immatriculation des pirogues. Le projet a également permis la remise à validation par les communautés de pêcheurs du DINABE (problème de l'article 14). La totalité des 108 villages concernés ont revalidé l'article 14 dudit DINABE, une activité très importante pour tout le système de cogestion.

Réalisations de la Composante 2 au 1er semestre 2020

La composante 2 du projet SWIOFISH est principalement cadrée aux politiques, stratégies, institutions, cadres juridiques et aux actions nécessaires de la part du secteur public pour améliorer la gestion et la performance des pêcheries prioritaires, ainsi que la santé marine régionale, en faveur de l'environnement et de la résilience au changement climatique.

Dans le secteur aquaculture, suite à un atelier de concertation des acteurs réalisé les 19 au 21 Février dans la Commune de Mantasoa, District de Manjakandriana, trois projets d'arrêtés ont été élaborés sur la création d'établissement de pisciculture en étang, sur les conditions de production d'alevins et sur les conditions d'exercice de la rizipisciculture.

Le projet soutient également l'Autorité Sanitaire Halieutique du MAEP (ASH) dans ses missions. Aussi, 35 missions d'inspections sanitaires auprès des points de collecte, sites de débarquement, établissements et bateaux agréés ont été réalisées. Par ailleurs, 24 bateaux ont été inspectés avant la campagne 2020 à Mahajanga et 03 bateaux à Toamasina. Ces missions ont permis de signaler et corriger les différentes failles à la bonne marche des activités de pêche légales et responsables.

En matière de digitalisation, la collecte, l'analyse et la diffusion des données statistiques par le système OPEN ARTFISH transformées

en base de données web continue sur les 3 ZUP (DIANA, Analanjirofo, Melaky). Le système de collecte de données sur Android est désormais effectif sur DIANA et Analanjirofo.

Par ailleurs, 1706 pêcheurs ont bénéficié de cartes pêcheurs et 1151 pirogues ont été immatriculées. 81 groupements de pêcheurs ont été appuyés pour leur création dont 28 ont été nouvellement créés et 53 formalisés.

Le projet SWIOFISH vient également en appui au Centre de Surveillance des Pêches pour soutenir ses missions d'inspections terrestres, maritimes et aériennes. A ce titre, une nouvelle antenne du CSP a été créée à Maroantsetra avec la dotation d'une vedette rapide.

La participation des acteurs clés aux divers ateliers et réunions est aussi soutenue par le projet, notamment les ateliers internationaux sur l'aquaculture en Thaïlande, les réunions des groupes de travail de la CTOI et de l'ORP dont l'une s'est tenue à Muscat/Oman dans le cadre de la 22ème session du G16 et l'autre à Bangkok/Thaïlande dans le cadre de la réunion du 6ème Comité Technique sur les Critères d'Allocation (CTCA). Le projet a également soutenu par participation du MAEP à la réunion de préparation sur le critère d'allocation du G16 du 15 au 20 mars 2020.

(ii) l'identification du montant et des modalités de transfert financier et (iii) la détermination du montant minimal de filet social pour les pêcheurs affectés par les mesures de gestion.

Le projet a également lancé des études sur :

- la mise en place d'infrastructures dont de petites infrastructures de pêche et un complexe d'électrification hors grille comprenant notamment une chambre froide, une chambre à glace, un coffret électrique et une salle administrative.
- la transformation, valorisation et commercialisation des produits
- les appuis sur les outils financiers pour les activités alternatives comme le GEC
- l'amélioration des embarcations, etc.

Réalisations de la Composante 3 : formation et communication

Cette composante appuie les activités de gestion des pêcheries de la composante 2 en stimulant l'acceptation et l'adhésion des plans d'aménagement des pêcheries par les communautés cibles. Il s'agit principalement d'orienter les familles de pêcheurs vers des activités génératrices de revenus qui permettent de diminuer les pressions exercées sur la pêche.

Durant ce premier semestre quelques activités ont marqué cette composante. Parmi elles, les formations des UGL sur la mise en œuvre du volet professionnalisation et de la sécurité en mer. Ces formations ont été réalisées pour les ZUP BATAN et Melaky.

L'opérationnalisation du système de communication de la météo marine pour les communautés des pêcheurs des villages cibles a été également réalisée. Cela notamment à travers la diffusion de bulletins météorologiques au niveau des 3 ZUP opérationnels du projet (DIANA, Analanjifofo, Melaky).

Le projet a également permis la mise en place et l'opérationnalisation d'un système de communication rapide et permanente d'alertes en cas d'accidents et d'organisation de secours dans les zones cibles. Ce Système a été validé à Mahajanga avec 6 villages pilotes pour les ZUP Melaky et BATAN.

Par ailleurs, la duplication des Guides techniques de valorisation par filière, proposées et validées en tenant compte de la potentialité de chaque région et des matériaux locaux disponibles, a été réalisée. Ainsi 1000 livrets imprimés sur l'hygiène de base et sur les techniques de base de valorisation, 500 posters sur l'hygiène de base dans la manipulation des produits halieutiques et 75 posters didactiques sur les techniques de base de valorisation ont été rendus disponibles.

SWIOFISH soutient l'identification/planification des sites ultra-prioritaires pour l'électrification avec les options technologiques appropriées. Pour la zone BATAN, le Plan d'électrification a été validé pour 12 sites dont, entre autres, le site Aniribe dans le district de Mananara Nord.

Afin d'aboutir à une gestion rationnelle des ressources, le projet a aussi lancé des activités sur le transfert financier conditionnel. Une étude groupée est en cours sur (i) l'identification des bénéficiaires,



Remise d'une attestation après la formation par Mme Rasoamananjara Hantanirina DDA-MAEP

Réalisations de la composante 4 : sauvegarde environnementale et sociale

Ce dernier volet favorise la coordination et la mise en œuvre régionale du projet, la mise en œuvre et la gestion au niveau des pays, ainsi que le suivi et l'évaluation au niveau régional et national.

Outre la validation du manuel opérationnel en suivi évaluation, la mise en œuvre du MDGP (Mécanisme de Dialogues et Gestion des Plaintes) du projet a débuté et des outils de travail et de communication ont été distribués dont un téléphone triple puce, les numéros verts, les fiches d'enregistrement et de traitement des plaintes pour chaque point focal, une boîte à plaintes, affiches, flyers, etc.



UDPA

POUR L'ÉMERGENCE DU SECTEUR « PÊCHE ET AQUACULTURE » MODERNE

L'Unité de Développement de la Pêche et de l'Aquaculture (UDPA) est un Etablissement public à caractère administratif (EPA) doté de la personnalité morale et de l'autonomie administrative et financière.

Elle exerce exclusivement les compétences du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche relatives au développement de la Pêche et de l'Aquaculture dans lequel les six projets suivants sont rattachés :

- Projet de coordination
- Projet d'appui aux 22 Directions Régionales chargées de la Pêche et de l'Aquaculture
- Projet sur la Pêche maritime
- Projet sur la Pêche continentale
- Projet d'appui à la gestion des Ressources Halieutiques
- Projet d'appui à l'Aquaculture

L'UDPA a pour mission de mettre en œuvre, suivre et évaluer les activités budgétisées correspondant aux six projets et aux axes stratégiques suivants :

- l'amélioration de la gouvernance de la pêche et de l'aquaculture
- la promotion et le développement de la pêche et de l'aquaculture

- la diversification des ressources halieutiques destinées à l'exportation
- l'accroissement de la production pour le marché local
- l'assurance de la disponibilité des infrastructures de production de base pour les pêcheurs et les aquaculteurs
- la gestion durable et la préservation de l'environnement

tout en contribuant à la réalisation du Contrat programme du MAEP pour l'atteinte des objectifs du Velirano N°9, à savoir l'auto-suffisance alimentaire de Madagascar.



Contacts : UDPA BP : 1699 Ampandrianomby ANTANANARIVO Tél : 034 05 963 04 - E-mail : udpamaep@gmail.com – udpamprh@yahoo.com



UNITÉ DE RECHERCHE LANGOUSTIÈRE

Selon le Décret n°2018-199 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N°2012-516 du 02 Juin 2012, l'Unité de Recherche Langoustière (URL) est un établissement public à caractère administratif (EPA) doté de la personnalité morale et d'autonomie administrative et financière. Elle a été créée en 2012 et est sise à Tolagnaro.

Sous tutelle technique du Ministère de l'Agriculture de l'Élevage et de la Pêche (MAEP), l'URL entreprend depuis ces dernières années, des recherches de base sur la langouste afin de contribuer au développement durable et à l'amélioration de cette chaîne de valeur sur tous les maillons. Ainsi la mission de l'URL s'aligne à l'objectif général du MAEP par la création d'une base de donnée scientifique qui est un outil de décision de la Direction Générale en charge de la Pêche et de l'Aquaculture pour une pêche responsable et durable car les connaissances fournies par la recherche scientifique facilitent le choix et la concrétisation des actions en faveur de la filière.

Ainsi œuvrant pour la pérennisation de la filière langouste, depuis l'an-

née dernière, une collaboration a été faite avec la GIZ à travers le projet PrAda afin de capitaliser les bonnes pratiques et élaborer un référentiel technique sur la réduction des pertes post-capture de la langouste de Madagascar. En effet, l'exploitation de cette ressource demeure traditionnelle et sous-entend l'utilisation des techniques de pêche et de transport très simples et peu coûteuses, ce qui fait que cette pêcherie est caractérisée par une forte perte à diverses étapes de sa chaîne de valeur.

L'étude se subdivise en deux phases, dont la première consiste à identifier et examiner les structures de la chaîne d'approvisionnement depuis la capture jusqu'à la commercialisation et à analyser les facteurs et risques conduisant à cette perte. La deuxième phase est consacrée à des essais d'amélioration des équipements utilisés par les acteurs locaux, et à la conception du référentiel.



Kabanna

Fabriquant meuble en Resine tressée VITA MALAGASY



GARANTIE
12 mois
GARANTIE



📍 Analamahitsy - A côté de l'Ambassade de Russie

☎ 032 83 362 67

✉ kabanna.mada@yahoo.com

🌐 www.kabanna.mg 📘 meuble kabanna



SWIOFish 2

Second South West Indian Ocean Fisheries Governance and Shared Growth Project
Deuxième projet de Gouvernance des Pêches et de Croissance Partagée du Sud-Ouest de l'Océan Indien.

SWIOFish 2

Appui au Secteur Pêche et des Ressources Halieutiques à Madagascar

Tutelle technique: Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche - MAEP.

Financement: IDA, GEF, PHRD

LE PROJET SWIOFISH

2

COMPOSANTES

- C1** Renforcement de la collaboration régionale,
- C2** Amélioration de la Gouvernance des Pêcheries. Prioritaires
- C3** Appui à l'Adhésion des Populations Cibles à la gestion des Pêcheries cibles/ Promotion des Activités Alternatives,
- C4** Gestion et Coordination du projet au niveau national.

FILIERES PRIORITAIRES

Crabe
Langouste
Poulpe
Poissons démersaux
Crevette
Holothurie
Thon

BENEFICIAIRES DU PROJET

- Communautés des petits pêcheurs
- Administration
- Plateformes et Sociétés Civiles du Secteur
- Secteurs Privés



“Un modèle de déconcentration partant de la base par appui institutionnel”



ZONES D'INTERVENTION

ZUP: Zones Ultra-Prioritaires, 3 régions choisies parmi les zones ayant des PAP (Plan d'Aménagements des Pêcheries).

Zone BATAN (Bois d'Ambar, de Tsimpaika et d'Ampahadava et de Nosy Be - Région D'Atsina)

Zone BA (Sala et Antongil - Région d'Analanjato)

Zone Manfrano Antakava, Besatampy (Région Melaky)

ZP: zones prioritaires, 2 régions actuellement en phase de mise en place des PAP.

Région Atsimo-Atsinanana

Région Androy

Dans tout Madagascar dans le cadre de l'appui institutionnel.